

Etat des lieux pour un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier de l'alternance

3d. Financement



Cadre d'analyse de l'Etat des lieux

Objet du présent Chapitre

3. Système, structure & ressources



(a) Régulation et pilotage systémique

- Instances de gouvernance et modalités du pilotage du système
- Mécanismes d'évaluation / approche qualité au niveau macro (bassin/secteur) et au niveau de chaque opérateur
- Accréditation & évaluation des opérateurs de formation
- Rôles et implication des acteurs dans la gouvernance

(b) Organisation de l'écosystème

- Périmètre de compétence entre différents niveaux de pouvoir
- Acteurs de l'écosystème (répartition des rôles, objectifs, gouvernance, etc.)
- Accords de coopération & partenariats, et leur régulation

(c) Offres & parcours

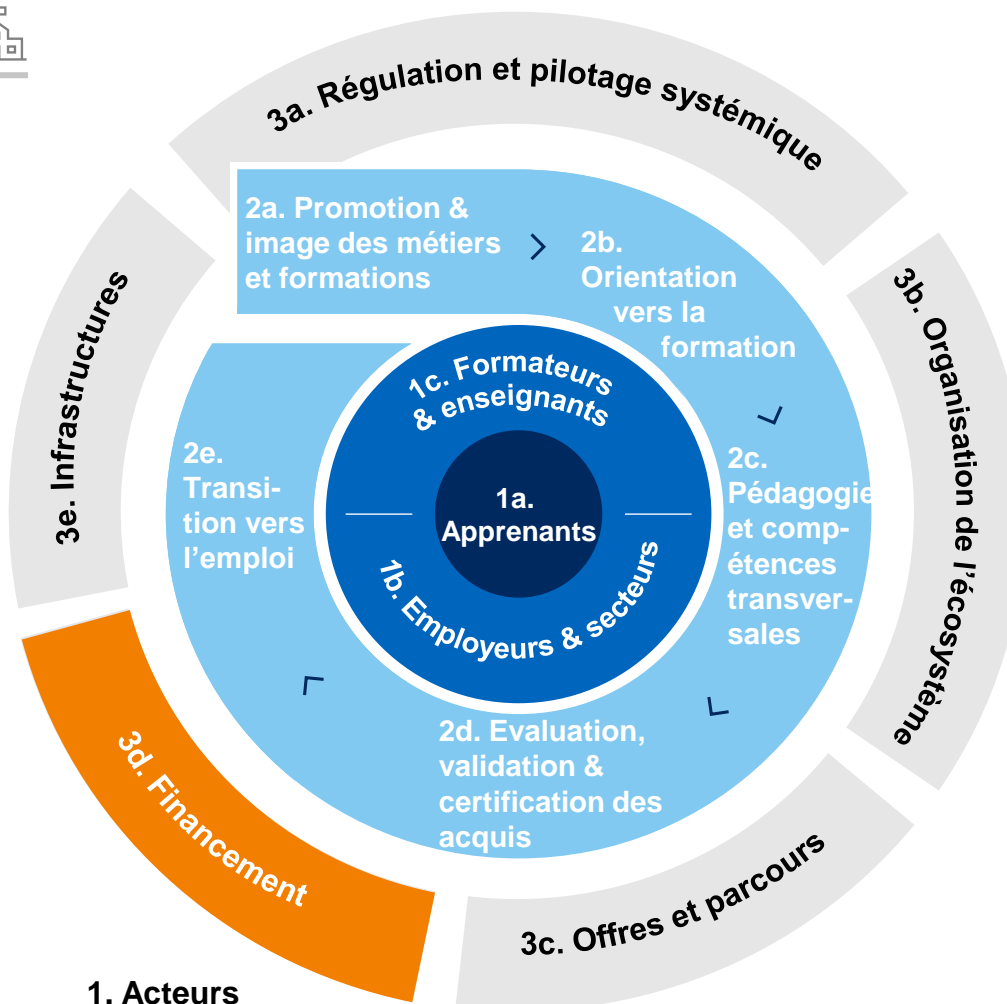
- Structure & définition de l'offre et des parcours (types, durée, curriculum, options, débouchés, profils)
- Pertinence de l'offre au regard des besoins sociétaux (de société, des employeurs, des futurs métiers, etc.)
- Contenu et qualité des formations, référentiels, profils formation, dossiers pédagogiques
- Articulation et fluidité des parcours de formation

(d) Financement

- Sources, montants et mécanismes de financement des différents acteurs et formations
- Modalité d'utilisation des fonds

(e) Infrastructures

- Disponibilité des infrastructures et technologies pour l'enseignement et la formation
- Gestion et mutualisation des infrastructures



1. Acteurs

(a) Apprenants

- Capacités, sens et motivation (sens de l'apprentissage)
- Accompagnement de l'apprenant durant la formation
- Incitants (financiers & non-financiers) à la formation ; rémunération

(b) Employeurs, secteurs et partenaires sociaux

- Niveau d'implication dans la formation (par ex., en alternance, stage, mise à disposition de ressources, équipements, formateurs, etc.)
- Implication dans la gouvernance de l'écosystème
- Incitants à la participation à la formation

(c) Formateurs et enseignants

- Organisation du travail
- Statut et carrière
- Formation et développement professionnel

2. Parcours de l'apprenant



(a) Promotion & image des métiers et formations

- Promotion et accès à l'information sur les opportunités de formation et des métiers

(b) Orientation vers la formation

- Aide au choix et orientation vers la formation la plus adéquate
- Prérequis et mécanismes de sélection (motivation, évaluation des compétences de bases)
- Accompagnement (vers centres, écoles, employeurs)

(c) Pédagogies, compétences transversales et savoir-être

- Canaux de formation (écoles/ centres, en ligne / présentiel etc.)
- Modalités d'organisation (durée, rythme, méthodes et ressources pédagogiques, duale / triale, etc.)
- Méthodes pédagogiques
- Innovation pédagogique (digitalisation, hybridation des parcours, classe inversée, etc.)
- Compétences transversales et savoir-être

(d) Evaluation, validation et certification des acquis

- Procédures et gouvernance des certifications (y.c. équivalences)
- Evaluation / validation des compétences de la formation et expériences professionnelles
- Reconnaissance des certifications sur le marché du travail et dans le système d'enseignement / formation

(e) Transition vers l'emploi

- Accompagnement post-formation
- Mise en correspondance avec les employeurs



Les analyses réalisées dans le cadre de ce Chapitre ont permis de mettre en lumière 4 principales dimensions d'amélioration

- Les **première tentatives de transparence** concernant :
 - **La consolidation des dépenses publiques** en formation professionnelle et enseignement qualifiant, toutes entités confondues
 - **L'estimation des coûts unitaires** des opérateurs de formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant
 - Les **éléments de comparaison internationale**
 - **L'analyse des modalités** de financement présentés dans ce Chapitre ont **permis de mettre en lumière plusieurs dimensions d'amélioration**
- ... présentés dans ce document, ont permis d'identifier plusieurs dimensions d'amélioration



Principales dimensions d'amélioration découlant des analyses présentées dans ce Chapitre

La mise en place d'un **organe d'analyse et de pilotage systémique** de l'allocation et de l'utilisation des moyens financiers et ressources investis par les pouvoirs publics dans la formation professionnelle (vue d'ensemble et capacité d'analyse systémique actuellement inexistantes) ;

Le renforcement des **dispositifs internes de pilotage financier** et la production systématique d'indicateurs d'efficacité opérationnels au sein des opérateurs (niveau hétérogène et généralement bas à ce stade au sein de la plupart des opérateurs) ;

A l'image du mode de financement des MIRE, l'opportunité potentielle d'intégrer une **part de financement** des opérateurs de formation professionnelle **en fonction des « outputs / résultats »** (par ex. taux de complétion/réussite, taux d'insertion post formation) [à évaluer au regard des risques potentiels de ce type de financement] ;

La mise en œuvre potentielle de leviers d'efficacité opérationnelle et d'amélioration de l'efficacité de l'offre – Voir *Partie V. « Diagnostic des facteurs d'output et de résultat »*, Section 10 : « Financement de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle »

Contenu de ce chapitre

1 : Pilotage des ressources

2 : Transparence et comparaison sur les dépenses publiques dans la formation professionnelle et l'enseignement qualifiant

3 : Modalités de financement des opérateurs – Transversal

4 : Incitants financiers relatifs au développement de l'alternance

Modalités de pilotage par opérateur et systémique des ressources et du financement



Pilotage par opérateur

Chaque opérateur **dispose d'un suivi, a minima annuel, de**

- **Ses résultats financiers**
- **Ses indicateurs de « production »** (p.ex. heures suivies, heures données, inscrits)
- Pour certains d'entre eux, de **l'atteinte de leurs objectifs sociétaux** (p.ex. mesure du taux d'insertion par les MIRE et le Forem, mesure de la proportion du public cible atteinte par les MIRE)

Ceux-ci ne sont cependant **pas systématiquement combinés par les opérateurs** afin de suivre de manière **cohérente et systématique l'efficacité des formations qu'ils organisent** (p.ex. via un coût par heure suivie, heure formateur, lien avec les taux d'insertion...) et son évolution au cours du temps

Bruxelles-Formation semble avoir développé un recours plus systématique à ce genre de mesures d'efficacité afin de piloter au mieux l'offre – propre et en régie -, son organisation et ses partenariats



Pilotage systémique

Le **pilotage systémique du financement** de la formation professionnelle et – dans une moindre mesure - de l'enseignement qualifiant **reste limité en Belgique francophone**:

Il n'y a pas d'instance réalisant de manière systématique **un suivi, une analyse et une évaluation de l'allocation et de l'utilisation des moyens** (sous réserve de ce qui est dit ci-dessus sur Bruxelles Formation pour la RBC)

Il n'existe en particulier pas de **suivi et analyse systématique** de :

- **L'investissement total public** dans la formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant
- **L'utilisation et l'impact résultant des projets (à l'exception des projets FSE) et formations** mis en place avec les moyens octroyés, via p.ex. :
 - **L'utilisation des moyens** octroyés
 - Un retour formel sur l'impact des différents projets financés
 - Un suivi systématique d'indicateurs d'efficacité par opérateur (p.ex. coût/heure suivie, coût/apprenant, coût/heure formateur)
- Les **indicateurs d'efficacités** (par ex. coûts par formation / apprenant / formés, mise en relation avec les indicateurs d'insertion)

L'expérience internationale souligne l'opportunité de développer un organe de pilotage systémique de l'allocation et de l'utilisation des ressources et du financement, permettant une prise de décision informée et une évaluation de l'efficacité des dispositifs



Exemple récent: France Compétences comme organe de pilotage systémique de la formation professionnelle en France

Mission de **répartiteur, de suivi et d'ajustement des ressources** mutuelles allouées à la formation professionnelle, supportée grâce à des activités de :

- **Observation des coûts**
- **Recommandations** pour l'ensemble des acteurs



France compétences contribue à la performance globale du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage par une fonction de répartiteur unique, recherchant une allocation optimale des fonds issus des contributions légales

Contenu de ce chapitre

1 : Pilotage des ressources

2 : Transparence et comparaison sur les dépenses publiques dans la formation professionnelle et l'enseignement qualifiant

2.1 : Première tentative de consolidation des dépenses publiques en formation professionnelle et enseignement qualifiant, toutes entités confondues

– Région Wallonne

– Fédération Wallonie-Bruxelles

– Belgique francophone

2.2 : Première tentative d'estimation des coûts unitaires des opérateurs de formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant

2.3 : Eléments de comparaison internationale

2.4 : Question de la clef élèves

3 : Modalités de financement des opérateurs – Transversal

4 : Incitants financiers relatifs au développement de l'alternance

Vue d'ensemble des analyses de transparence présentées dans cette Section



Objectifs

1

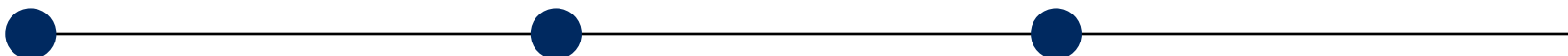
Donner une vue consolidée des dépenses publiques en formation professionnelle et enseignement qualifiant en Belgique francophone, toutes entités confondues

2

Créer la transparence sur les coûts « unitaires » des opérateurs de formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant



Ce qui a été fait



Collecte des données auprès des différents opérateurs concernés (Forem, EFP/SFPME, IFAPME, MIRE, CISP, enseignement), et notamment:

- Les données budgétaires
- Les données concernant les apprenants
- Les données concernant les heures formateurs/prestées et les heures apprenants/suivies

Identification des données disponibles publiquement afin de compléter les données reçues des opérateurs

En attente de réponse de l'administration pour l'EPS

Travail d'identification et de consolidation des coûts spécifiques à la formation professionnelle / l'ens. qualifiant dans les données budgétaires reçues, p.ex.:

- Détermination des coûts de formation professionnelle/du qualifiant v. les autres activités ou formes d'enseignement des opérateurs
- Consolidation entre les entités « centrales » et les centres de formation

Voir détails dans les descriptions méthodologiques en début de Section

Ajustement multiples des données pour assurer la cohérence des résultats

- Alignement entre le périmètre des apprenants et du budget pris en compte
- Allocation des coûts p.ex. entre formations adultes et jeunes
- Identification des potentiels double-comptages lors de la consolidation des dépenses en Wallonie et à Bruxelles



Premiers résultats présentés aujourd'hui:

1

Première tentative de consolidation de l'effort public de formation professionnelle et enseignement qualifiant, toutes entités confondues

2

Première estimation des coûts unitaires (par heure de formation apprenants) des opérateurs de formation et de l'enseignement qualifiant

Contenu de ce chapitre

1 : Pilotage des ressources

2 : Transparence et comparaison sur les dépenses publiques dans la formation professionnelle et l'enseignement qualifiant

2.1 : Première tentative de consolidation des dépenses publiques en formation professionnelle et enseignement qualifiant, toutes entités confondues

– Région Wallonne

– Fédération Wallonie-Bruxelles

– Belgique francophone

2.2 : Première tentative d'estimation des coûts unitaires des opérateurs de formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant

2.3 : Eléments de comparaison internationale

2.4 : Question de la clef élèves

3 : Modalités de financement des opérateurs – Transversal

4 : Incitants financiers relatifs au développement de l'alternance

Rappel : Périmètre de l'Etat des lieux et des analyses contenues dans cette Section



En cohérence avec le périmètre de l'état des lieux de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, les analyses contenues dans cette Section se focalisent sur :

- **L'alternance régionale (IFAPME/EFP-SFPME) et communautaires (FWB) – Scope pour RBC**
- **L'enseignement qualifiant** de plein exercice (en ce compris le spécialisé)
- **L'enseignement de promotion sociale**
- **La formation professionnelle publique régionale** (hors formation en cours de carrière)

Le **focus est sur les financements publics** ainsi que (même si cela représente un montant limité) les **autres sources de financement non publiques** des opérateurs publics (par ex. droits d'inscription) lorsque celles-ci sont disponibles. Les **budgets européens (FSE/FEDER)** alloués aux différents opérateurs sont également pris en compte

Les autres activités effectuées par les opérateurs investigués (p.ex. les activités de formation continue, l'enseignement général) **ont été isolées et soustraites – dans la mesure du possible –** des activités de formation considérés dans l'analyse

Cette première tentative de consolidation des dépenses publiques en formation professionnelle et enseignement qualifiant comporte certaines limites

Etapes de cette première tentative de consolidation



Approximation **des budgets totaux dépensés par les différents opérateurs** dans la formation professionnelle et l'enseignement qualifiant (IFAPME, EFP/SFPME, Forem, MIRE, CISP, Enseignement) – voir Section suivante pour détails et limites de l'exercice

Identification des postes du budget de la Région Wallonne et de la FWB ayant trait à la formation professionnelle / l'enseignement qualifiant

Analyse des comptes et du budget des différentes entités afin d'effectuer un premier ajustement des éventuels doubles comptages (voir ci-contre)

Limites de l'exercice

Il s'agit d'une **première tentative de consolidation du total des dépenses publiques d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle en Belgique francophone**

A ce titre, au vu de la complexité institutionnelle et budgétaire et tenant compte des données communiquées, **certaines limites subsistent à l'analyse réalisée – avec un impact cependant limité sur les « ordres de grandeur », p.ex.**

- **Limites dans le calcul des coûts des opérateurs, détaillés à la Section suivante**
- **Risque de double-comptage** – avec un impact cependant limité sur les « ordres de grandeur » :
 - Entre budgets opérateurs, p.ex. dû aux conventions et partenariats entre eux
 - Entre opérateurs et autres postes du budget de la RW, le destinataire des fonds n'étant pas systématiquement indiqué
 - Entre postes du budget de la RW et la FWB
- **Différence d'années analysées** entre EFP (2021), une partie des données utilisées dans les estimations liées à l'enseignement (2022) et l'ensemble des autres dépenses (2019)
- **Pour Bruxelles (hors EFP-SFPME)** : montant d'une analyse réalisé en 2016 repris pour information (mise à jour possible si vous l'estimez pertinent)

Contenu de ce chapitre

1 : Pilotage des ressources

2 : Transparence et comparaison sur les dépenses publiques dans la formation professionnelle et l'enseignement qualifiant

2.1 : Première tentative de consolidation des dépenses publiques en formation professionnelle et enseignement qualifiant, toutes entités confondues

Région Wallonne

– Fédération Wallonie-Bruxelles

– Belgique francophone

2.2 : Première tentative d'estimation des coûts unitaires des opérateurs de formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant

2.3 : Eléments de comparaison internationale

2.4 : Question de la clef élèves

3 : Modalités de financement des opérateurs – Transversal

4 : Incitants financiers relatifs au développement de l'alternance

Première consolidation des dépenses en formation professionnelle et enseignement qualifiant en Région Wallonne – Zoom sur le Forem

SUR BASE DU BUDGET 2019 DU FOREM

Postes de dépense relatifs à la formation professionnelle	Montants, mEUR, 2019	Pris en compte au prorata des activités de formation	Autres organismes financés
Frais RH dont pédagogique (formation uniquement)	50		
Formation qualifiante - appel aux tiers (volet CdC en Asbl)	14	✓ ~80% ¹	Centres de compétences
Frais RH dont administration (formation uniquement)	12		
Gestion Immobilière	-10	✓ ~20% ²	
Stagiaires DG Produits & Services	9		
Informatique - département des Systèmes Informatiques	-6	✓ ~20% ²	
FSE	-5		
Feder (Equipements pédagogiques et autres)	-4		
Formation qualifiante - appel aux tiers (volet autres tiers)	-4		
Fonctionnement Territoires	-3	✓ ~20% ²	
Fonctionnement - Activités Formation - Central	-3		
Logistique	-3	✓ ~50% ²	
Informatique - direction IT pédagogique	-2		
Plan Langues	-2		
Formation qualifiante - appel aux tiers (volet CdC Forem)	-2		Centres de compétences
Métiers en pénurie (stagiaires)	-2	✓ ~80% ¹	
Direction gestion des risques - Assurances	-1	✓ ~50% ²	
Equipements pédagogiques	-1		
Autre	-2	✓ ~20% ² – selon les poste	
Double-comptage IBEFEE	3		
Double-comptage IFAPME	2		IBEFE
Total pris en compte pour la formation professionnelle	128	NB: CISP et MIRE abordés dans les zooms suivants	

1. Proportion de Demandeurs d'Emploi dans les apprenants des Centres de Compétence
2. Proportion des coûts liées à la formation professionnelle dans les frais de support – hormis pour la logistique, estimée à 50%

Source: Budget 2019 FOREM et séances de travail avec les experts budgétaires du FOREM

Note méthodologique

Les chiffres présentés sont une **première estimation des montants** totaux dépensés par le Forem dans **ses activités de formation professionnelle**

Pour ce faire, **l'ensemble des postes de dépenses du Forem** ont été passés en revue avec des experts internes afin de:

- Identifier les postes de dépenses relatifs à la formation professionnelle pour Demandeurs d'Emploi
- Déterminer le pourcentage du poste de dépenses

Aucun des « transferts financiers » n'a été pris en compte dans l'analyse (p.ex. points APE, Tremplin 24 mois+)

Les montants alloués à ces dépenses proviennent de **plusieurs sources de financement**, en ce compris:

- La Région Wallonne: ~90%
- Les financements européens (FSE, FEDER): ~10%
- Les partenariats et contributions des apprenants: <2%

Les montants alloués par le Forem **aux CISP et MIRE** sont abordés dans les pages suivantes

Risque de double-comptage – limité – avec les éléments provenant des budgets de la Région Wallonne et les partenariats avec l'IFAPME

Première consolidation des dépenses en formation professionnelle et enseignement qualifiant en Région Wallonne – Zoom sur les CISP et MIRE

SUR BASE DU BUDGET DE LA RW ET DES FINANCEMENT FSE

Organisme	Source de financement	Type de subvention	Montants, mnEUR, 2019
CISP	Région Wallonne	Région Wallonne, via Forem – Subvention aux CISP (Programme 18.22)	85
		Région Wallonne – Subvention pour l'Interfédération des CISP et accords du non-marchand (Programme 18.21)	-2
		Région Wallonne – Subvention pour l'Interfédération des CISP (Programme 18.21)	-1
		Région Wallonne – Subvention au CISP dans le cadre des accords non-marchand (Programme 18.21)	-0
	UE	UE – Subventions FSE/IEJ	-2
		Total	89
MIRE	Région Wallonne	Région Wallonne, via FOREM – Mission régionale en ce compris frais stagiaire	8
		Région Wallonne – Subvention des Missions régionales pour l'emploi (Programme 18.11)	-3
		Région Wallonne – Subvention pour l'insertion socio-professionnelle des primo-arrivants (Programme 18.11)	-0
	UE	UE – Subventions FSE	-3
		Autres	-4
		Total	17

Source: Premier ajustement budgétaire 2019 de la Région Wallonne

Note méthodologique

Les **informations communiquées** concernant les CISP et MIRE ont été **relativement limitées**

Leurs **budgets respectifs ont donc été reconstruits** sur base des :

- Budget de la Région Wallonne
- Budget FSE
- Budget du Forem

NB: les subventions concernant la détection du radicalisme allouées au CISP n'ont pas été prises en compte

- ! **Vu les données limitées reçues, erreurs possibles d'analyse**
- ! **Des échanges sont en cours afin de déterminer la provenance des fonds « Autres » des MIRE**
- ! **La mission des MIRE se focalise davantage sur de l'accompagnement que sur la formation professionnelle**

Première consolidation des dépenses en formation professionnelle et enseignement qualifiant en Région Wallonne – Zoom sur l'IFAPME

SUR BASE DU BUDGET 2019 DE L'IFAPME

Entité	Postes de dépenses	Montants, mnEUR, 2019
IFAPME (central)	Coûts formateurs – Pour le compte des Centres	20
	Ressources Humaines	20
	Autres subventions aux centres pour les activités	10
	Fonctionnement central	3
	Investissements	3
	Double-comptage Incitants Opérateurs (P4)	-3
Centres	Charge des centres (hors formateurs et net de la subvention IFAPME)	10
Consolidation Total		64

Les dépenses liées aux partenariats avec d'autres opérateurs et tiers ne sont pas prises en compte (afin d'éviter les doubles comptages) – ~1,3 mnEUR, dont ~0,9 mnEUR au Forem

Ne comprend pas les paiements de partenariats p.ex. au Forem

1. 8,4% des heures de formation sont de formation continue, qui sont estimées à ~2x le coût des heures de formation professionnelle - et représentent donc ~15.5% des coûts totaux

Note méthodologique

A. Comptes de l'IFAPME

Budget de l'IFAPME entièrement pris en compte pour définir ses dépenses en formation, à l'exception des dépenses pour la formation continue

Dépenses liées à la formation continue isolée sur base du **pourcentage d'heures de formation de formation continue** dans le total des heures de formation¹

! Dans le cadre de cet exercice de consolidation entre opérateurs, **soustraction des potentiels double comptages – à vérifier avec les experts budgétaires –**, càd.

- Coût des partenariat avec les autres opérateurs ou entités (p.ex. Partenariats FOREM, convention avec la RW)
- Incitants aux opérateurs reçus par l'IFAPME, payés par la RW

B. Compte des centres IFAPME












Charges d'exploitation des centres ajoutées au total – déduite des subventions accordées par l'IFAPME

! **Risque de double-comptage subsistant – mineur – au vu du manque de précision sur certaines ressources « tierces », des centres**

Première consolidation des dépenses en formation professionnelle et enseignement qualifiant en Région Wallonne – Zoom sur les autres éléments du budget de la RW (1/3)

! Points d'attention

SUR BASE DU BUDGET 2019 (PREMIER AJUSTEMENT) DE LA REGION WALLONNE – A VALIDER

Catégorie reprise dans la consolidation	Poste du budget de la Région Wallonne identifié	Prorata	DO – Programme	Organismes financés	Montants, mnEUR
Incitants à la formation en alternance	Incitants à la formation en alternance ¹		18 – Politiques croisées dans le cadre de la formation	IFAPME / CEFA	 12
Subventions d'organismes spécifiques liés à la formation	Subventions aux instances IBEFE		18 – Forem	IBEFE	 3
	Subvention au CESW/CESE		18 – Multiples	CESE	 2
	Dotation à l'Office Francophone de la Formation en Alternance		18 – Politiques croisées dans le cadre de la formation	OFFA	 0
	Validation des compétences		18 – Politiques croisées dans le cadre de la formation	CVDC	 0
	Cité des métiers de Namur		18 – Politiques croisées dans le cadre de la formation	Cité des métiers	 0
	Subvention à l'AEF (mission CFC)		18 – Politiques croisées dans le cadre de la formation	CFC	 0
	Subvention à l'asbl Centre de Compétence TechnofuturTIC		18 – Innovation – Créativité – Numérique	Centre de Compétence	 0
	Contribution au Service francophone des Métiers et des Qualifications		18 – Politiques croisées dans le cadre de la formation	SFMQ	 0
Total – Subventions d'organismes spécifiques liés à la formation					 7

Note méthodologique

Budget de la Région Wallonne passé en revue afin d'identifier les **postes de dépense concernant la formation professionnelle**, hors dépenses prises en compte durant l'analyse des opérateurs de formation (catégories précédentes)

Prorata effectué pour certains postes de dépenses, afin d'en approximer la part dédiée à la formation professionnelle

! Pour certains postes de dépenses, **impossibilité d'identifier le destinataire exact**, risquant de mener à des **doubles comptages**, s'il s'agit des opérateurs étudiés

1. Incitants aux opérateurs (dont IFAPME - déduit des comptes), employeurs et apprenants

Première consolidation des dépenses en formation professionnelle et enseignement qualifiant en Région Wallonne – Zoom sur les autres éléments du budget de la RW (2/3)

! Points d'attention

SUR BASE DU BUDGET 2019 (PREMIER AJUSTEMENT) DE LA REGION WALLONNE – A VALIDER

Catégorie reprise dans la consolidation	Poste du budget de la Région Wallonne identifié	Prorata	DO – Programme	Organismes financés	Montants, mnEUR
Formation au digital et équipements numériques	Financement des projets écoles numériques – Digital Wallonia	✓	18 – Forem	Enseignement – TBC	2
	Wallangue		18 – Multiples	N.D.	1
	Subventions en vue de permettre la formation en TIC		18 – Politiques croisées dans le cadre de la formation	N.D.	1
	Etudes et prestations de services dans le cadres des projets cyberclasses et écoles numériques – Digital Wallonia	✓	18 – Politiques croisées dans le cadre de la formation	Enseignement – TBC	-0
	Total – Formation au digital et équipements numériques				4
Promotion et orientation	Orientation professionnelle		18 – Politiques croisées dans le cadre de la formation	N.D.	1
	Subventions en vue de promouvoir l'information, l'orientation et la mise en œuvre de formations qualifiantes		18 – Formation Professionnelle	N.D.	1
	Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation		18 – Formation Professionnelle	N.D.	0
	Subvention en vue de promouvoir l'information et l'orientation sur les métiers et les qualifications		18 – Formation Professionnelle	N.D.	0
	Total – Promotion et orientation				3

Note méthodologique

Budget de la Région Wallonne passé en revue afin d'identifier les **postes de dépense concernant la formation professionnelle**, hors dépenses prises en compte durant l'analyse des opérateurs de formation (catégories précédentes)

Prorata effectué pour certains postes de dépenses, afin d'en approximer la part dédiée à la formation professionnelle

! Pour certains postes de dépenses, **impossibilité d'identifier le destinataire exact**, risquant de mener à des **doubles comptages**, s'il s'agit des opérateurs étudiés

Première consolidation des dépenses en formation professionnelle et enseignement qualifiant en Région Wallonne – Zoom sur les autres éléments du budget de la RW (3/3)

! Points d'attention

SUR BASE DU BUDGET 2019 (PREMIER AJUSTEMENT) DE LA REGION WALLONNE – A VALIDER

Catégorie reprise dans la consolidation	Poste du budget de la Région Wallonne identifié	Prorata	DO – Programme	Organismes financés	Montants, mnEUR
Insertion socio-professionnelle	Subventions aux actions d'alphabétisation		18 – Politiques croisées dans le cadre de la formation	N.D.	1
	Politique d'achats publics durables en lien avec l'insertion socio-professionnelle, la formation et la création d'emploi		16 – Développement durable	N.D.	-0
	Total – Insertion socioprofessionnelle				1
Autres¹	Pouvoirs locaux, action sociale et santé – Programme de transition professionnelle		17 – Affaires intérieures	N.D.	1
	Mise en œuvre, dans le domaine de la formation, des programmes de transition professionnelle		18 – Formation Professionnelle	N.D.	0
	Subventions diverses aux ASBL en matière de formation		18 – Formation Professionnelle	N.D.	-0
	Contribution de la RW au programme LEED de L'OCDE		18 – Promotion de l'emploi	N.D.	-0
	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme		18 – Formation professionnelle	N.D.	-0
Total – Autres					1

Note méthodologique

Budget de la Région Wallonne passé en revue afin d'identifier les **postes de dépense concernant la formation professionnelle**, hors dépenses prises en compte durant l'analyse des opérateurs de formation (catégories précédentes)

Prorata effectué pour certains postes de dépenses, afin d'en approximer la part dédiée à la formation professionnelle

! Pour certains postes de dépenses, **impossibilité d'identifier le destinataire exact**, risquant de mener à des **doubles comptages**, s'il s'agit des opérateurs étudiés

1. Cabinet des Ministres concernés à ajouter au prorata des dépenses dans le périmètre v. leur portefeuille de compétences

Première tentative de consolidation des dépenses en formation professionnelle et enseignement qualifiant en Région Wallonne



Note méthodologique

Première tentative de consolidation du total des fonds publics dépensés en formation professionnelle en Région Wallonne

A ce titre, au vu de la complexité institutionnelle et budgétaire et tenant compte des données communiquées, **certaines limites subsistent donc à l'analyse réalisée, p.ex.**

- **Approximations réalisées** afin d'identifier la part de formation professionnelle v. autres activités (p.ex. au Forem, à l'IFAPME)
- **Risque de double-comptage** subsistant – avec un impact cependant limité sur les « ordres de grandeur »
 - Entre budgets opérateurs, p.ex. dû aux conventions et partenariats entre eux
 - Entre opérateurs et autres postes du budget de la RW, le destinataire des fonds n'étant pas systématiquement indiqué
- **Différence d'année analysée** entre IFAPME (2021) et autres dépenses (2019)
- **Visibilité encore limitée** sur les sources de financement des MIRE

Les détails et limites méthodologiques de l'exercice sont présentés dans la suite de la Section

CONSOLIDATION À AFFINER – PREMIÈRE TENTATIVE – VOIR LIMITE DE L'ANALYSE CI-CONTRE – A VALIDER

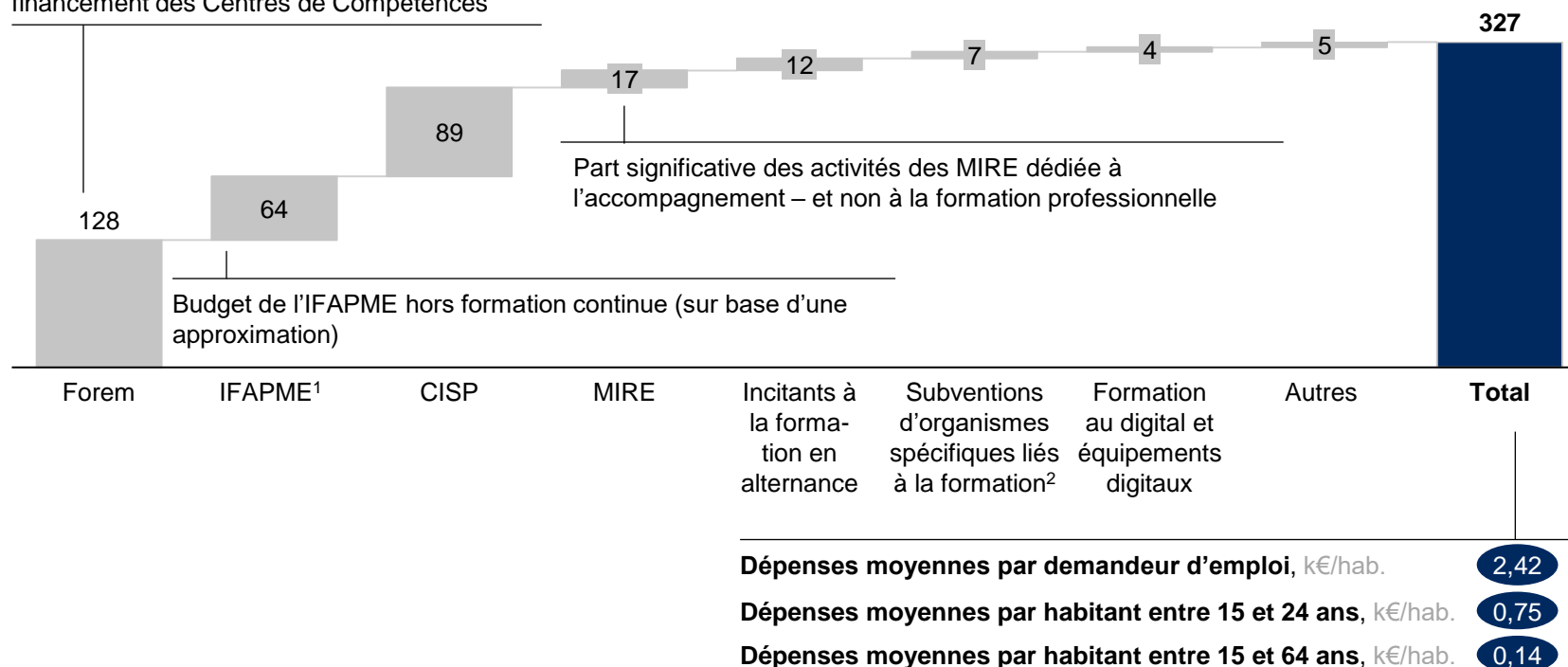
Dépenses consolidées en formation professionnelle et enseignement qualifiant en Région Wallonne, mn€, 2019¹

Opérateurs de formation

Approximation du budget relatif à la Formation professionnelle uniquement – en ce compris financement des Centres de Compétences

Autres postes de dépenses du budget de la Région Wallonne identifiés comme relatifs à la formation professionnelle

Plan de Relance de la Wallonie non pris en compte – voir détails dans la suite de la Section



1. IBEFE, CESE, OFFA, CVDC, Cité des métiers de Namur, CFC, Centre de Compétence TechnoFutur, SFMQ

Zoom sur le Plan de Relance de la Wallonie (2022-2024)²

Vue d'ensemble du Plan de Relance de la Wallonie (PRW)



Quatre programmes d'actions distincts sont intégrés au sein du Plan de Relance de la Wallonie (PRW), pour un total de 319 mesures

- Get up Wallonia
- Plan wallon de transition, prévues dans la Déclaration de Politique Régionale
- Plan de « Facilité pour la Reprise et la Résilience », initiée par l'Union européenne – càd. Plan de relance européen (FRR)
- Mesures liées à la reconstruction des zones sinistrées par les inondations.

7.6 mdEUR

Budgetisés au total pour le PRW, sur la période 2022-2024²

... dont 3mdEUR budgétisé en 2022 (dont 1,1 mdEUR pour FRR, principalement pré-financement)



Mesures priorisées au sein du PRW

42 mesures ont été priorisées – hors FRR sur 4 axes¹, dont l'axe « Former »

13 mesures ont été priorisées dans le FRR liés aux axes prioritaires¹ définis

3,9 mdEUR

- 2,5 mdEUR dans PRW hors FRR
- 1,4 mdEUR dans le FRR

... dont, pour l'axe « Former »

9 mesures priorisées dans l'axe « Former »¹ – hors FRR

3 mesures priorisées dans l'axe « Formation » du FRR

429 mnEUR

- 278 mnEUR au PRW
- 151 mnEUR au FRR

Aperçu des 12 mesures « Former »

Mesures	Périmètre d'état des lieux	Budget total alloué, M€
Mettre en place le passeport wallon à la formation pour l'ensemble des travailleurs	⊗	101
Investir dans les infrastructures et les équipements de formation	⊙	93
Upgrader les centres de formation (FRR)	⊙	84
Lancer Life Long Digital training (FRR)	⊗	42
Pérenniser « Tremplin 24 mois + »	⊗	31
Mettre sur pied une EU Biotech school (FRR)	⊗	25
Mettre en place un plan coordonné de pro-motion des métiers / filières / compétences porteurs d'emploi et de sensibilisation aux STEAM et au numérique	⊙	16
Améliorer les incitants à la formation menant à des emplois en pénurie	⊙	10
Augmenter l'attractivité de la formation en alternance sous convention de stage IFAPME	⊙	10
Réformer le tutorat	⊙	9
Développer l'offre de formations pour l'enseignement dans les Centres de compétence	⊙	7
Porter la réforme de l'alternance pour les jeunes de 15 à 25 ans	⊙	1
Total		429

... dont ~261 M€ dans le périmètre étudié

1. 4 axes d'actions prioritaires: Sortir de la précarité, Mener une politique économique et industrielle forte et durable, Renforcer l'indépendance et la transition énergétique et Former 2. Le FRR est budgétisé pour la période de 2022 à 2026

Contenu de ce chapitre

1 : Pilotage des ressources

2 : Transparence et comparaison sur les dépenses publiques dans la formation professionnelle et l'enseignement qualifiant

2.1 : Première tentative de consolidation des dépenses publiques en formation professionnelle et enseignement qualifiant, toutes entités confondues

– Région Wallonne

Fédération Wallonie-Bruxelles

– Belgique francophone

2.2 : Première tentative d'estimation des coûts unitaires des opérateurs de formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant

2.3 : Eléments de comparaison internationale

2.4 : Question de la clef élèves

3 : Modalités de financement des opérateurs – Transversal

4 : Incitants financiers relatifs au développement de l'alternance

Première consolidation des dépenses en formation professionnelle et enseignement qualifiant en Fédération Wallonie-Bruxelles – Zoom sur l’enseignement secondaire ordinaire qualifiant de PE

Poste de dépenses	Montants, mnEUR	Données utilisées	Estimations réalisées
Coût des enseignants	779	AGE: Coût du personnel (2022) Décret relatif à la charge de travail du personnel Décret NTPP (1992) Fichier GOSS 2019 (NTPP)	Estimation du coût par période, multiplié par le nombre de périodes attribuées à l’enseignement qualifiant de PE
Fonctionnement de l’enseignement	163	Loi concernant le calcul des subventions de fonctionnement Budget de la FWB (2019): DO 52 (Ens. secondaire), Programme 5 AGE: Coût du personnel (2022)	Allocation des frais de fonctionnement sur base d’une estimation basée sur le nombre d’élèves par catégorie et la subvention par élève par catégorie
Coût des éducateurs	94	AGE: Coût du personnel (2022)	Ajout des frais de personnel liés au fonctionnement (personnels ouvrier et admin. hors WBE sur base d’une approximation)
Coût des directeurs	30	AGE: Coût du personnel (2022)	Allocation des coûts des éducateurs et des directeurs au qualifiant de PE sur base de son nombre d’élèves, (vs. total en secondaire ordinaire – en pondérant par 0,5 les élèves du CEFA)
Chefs d’atelier	22	AGE: Coût du personnel (2022)	Allocation des coûts de chefs d’atelier entre qualifiant de PE et CEFA sur base du nombre d’élèves (avec pondération de 1 pour chacun)
Coût de l’administration	21	Budget de la FWB (2019) ▪ DO 40 (Services commun, affaires générales, ...), sauf Programmes 3 et 6 ¹ ▪ DO 41 (Service général de l’inspection) ▪ DO 42 (Dotation à WBE) ▪ DO 50 (Aff. pédagogiques et pilotage ...), sauf Programmes 5 et 6 ¹ ▪ DO 52 (Ens. secondaire), Programme 9 – sauf équipements, voir ci-dessous	Allocation sur base du nombre d’élèves dans le qualifiant de PE (vs. total FWB)
Coût des bâtiments et infrastructures	20	Budget de la FWB (2019): DO 44 (Bâtiments scolaires)	Allocation sur base du nombre d’élèves dans le qualifiant de PE (vs. total FWB)
Equipements	14	Budget de la FWB (2019): DO 52 (Ens. secondaire), Programme 9 (uniquement « Activités liées à l’équipement tech. et pro. » et « Fonds (...) pour l’équipement (...) »)	Allocation sur base du nombre d’élèves dans le qualifiant de PE (vs. total dans le secondaire ordinaire)
CPMS	12	Budget de la FWB (2019): DO 48 (Centres CPMS)	Allocation sur base du nombre d’élèves dans le qualifiant de PE (vs. total FWB)
Total	1,154		

Limites de l’analyse

Analyse basée sur le budget de la FWB et des données de l’AGE mais ayant nécessité un **certain nombre d’approximations afin d’isoler le coût de l’enseignement secondaire ordinaire qualifiant de plein exercice**, pour les différents postes de dépenses



Coût du personnel fourni par l’AGE pour l’année 2022

1. Liés à l’enseignement supérieur

Première consolidation des dépenses en formation professionnelle et enseignement qualifiant en Fédération Wallonie-Bruxelles – Zoom sur l’enseignement secondaire ordinaire qualifiant – CEFA

Poste de dépenses	Montants, mnEUR	Données utilisées	Estimations réalisées
Coût des enseignants	41	AGE: Coût du personnel (2022) Décret relatif à la charge de travail du personnel Décret NTPP (1992) Fichier GOSS 2019 (NTPP)	Estimation du coût par période, multiplié par le nombre de périodes attribuées à l’enseignement qualifiant de PE
Coût des accompagnateurs	28	AGE: Coût du personnel (2022)	N/A
Fonctionnement de l’enseignement en alternance	7	Loi concernant le calcul des subventions de fonctionnement Budget de la FWB (2019): DO 52 (Ens. secondaire), Programme 7 AGE: Coût du personnel (2022)	Allocation des frais de fonctionnement sur base d’une estimation basée sur le nombre d’élèves par catégorie et la subvention par élève par catégorie Ajout des frais de personnel liés au fonctionnement (personnels ouvrier et admin. hors WBE sur base d’une approximation)
Coût des éducateurs	3	AGE: Coût du personnel (2022)	Allocation des coûts des éducateurs au qualifiant en CEFA sur base du nombre d’élèves CEFA (vs. totale secondaire ordinaire, en pondérant par 0,5 les élèves du CEFA)
Chefs d’atelier	2	AGE: Coût du personnel (2022)	Allocation des coûts de chefs d’atelier entre qualifiant de PE et CEFA sur base du nombre d’élèves (avec pondération de 1 pour chacun)
Coût des bâtiments et infrastructures	2	Budget de la FWB (2019): DO 44 (Bâtiments scolaires)	Allocation sur base du nombre d’élèves CEFA (vs. total FWB)
Coût de l’administration	2	Budget de la FWB (2019): ▪ DO 40 (Services commun, affaires générales, ...), sauf Programmes 3 et 6 ¹ ▪ DO 41 (Service général de l’inspection) ▪ DO 42 (Dotation à WBE) ▪ DO 50 (Aff. pédagogiques et pilotage ...), sauf Programmes 5 et 61 ▪ DO 52 (Ens. secondaire), Programme 9 – sauf équipements, voir ci-dessous	Allocation sur base du nombre d’élèves CEFA (vs. total FWB)
Coût des directeurs	1		
Equipements	1	AGE: Coût du personnel (2022)	Allocation des coûts des directeurs au qualifiant en CEFA sur base du nombre d’élèves CEFA (vs. totale secondaire ordinaire, en pondérant par 0,5 les élèves du CEFA)
CPMS	1	Budget de la FWB (2019): DO 52 (Ens. secondaire), Programme 9 (uniquement « Activités liées à l’équipement tech. et pro. » et « Fonds (...) pour l’équipement (...) »	Allocation sur base du nombre d’élèves CEFA (vs. total du secondaire)
Total	88	Budget de la FWB (2019): DO 48 (Centres CPMS)	Allocation sur base du nombre d’élèves (dans le total FWB)

Limites de l’analyse

Analyse basée sur le budget de la FWB et des données de l’AGE mais ayant nécessité un **certain nombre d’approximations afin d’isoler le coût de l’enseignement secondaire ordinaire qualifiant CEFA**, pour les différents postes de dépenses



Coût du personnel fourni par l’AGE pour l’année 2022

1. Liés à l’enseignement supérieur

Première consolidation des dépenses en formation professionnelle et enseignement qualifiant en Fédération Wallonie-Bruxelles – Zoom sur l’enseignement secondaire spécialisé qualifiant

Poste de dépenses	Montants, mnEUR	Données utilisées	Estimations réalisées
Coût des enseignants	196	AGE: Coût du personnel (2022) Décret relatif à la charge de travail du personnel Circulaire sur l'organisation de l'ens. Spécialisé	
Fonctionnement de l'enseignement	22	Budget FWB (2019): DO 53 (Ens. spécialisé), Programme 5 AGE: Coût du personnel (2022)	Allocation des frais de fonctionnement sur base du nombre d'élèves dans le périmètre étudié (vs. total du spécialisé) Ajout des frais de personnel liés au fonctionnement dans le spécialisé (personnels ouvrier et admin. hors WBE sur base d'une approximation)
Coût des autres personnels paramédicaux	21	AGE: Coût du personnel (2022)	Allocation des coûts (hors puéricultrice et 50% des logopèdes) en fonction du nombre d'élèves dans le périmètre (vs. total du spécialisé)
Chefs d'ateliers	11	AGE: Coût du personnel (2022)	N/A
Coût des éducateurs	11	AGE: Coût du personnel (2022)	Allocation des coûts en fonction du nombre d'élèves dans le périmètre (vs. total du spécialisé/du spécialisé secondaire selon les catégories)
Coût des directeurs	7	AGE: Coût du personnel (2022)	Allocation des coûts en fonction du nombre d'élèves dans le périmètre (vs. total du spécialisé)
Coût de l'administration	5	Budget de la FWB (2019): ▪ DO 40 (Services commun, affaires générales, ...), sauf Programmes 3 et 61 ▪ DO 41 (Service général de l'inspection ▪ DO 42 (Dotation à WBE) ▪ DO 50 (Aff. pédagogiques et pilotage ...), sauf Programmes 5 et 61 ▪ DO 53 (Ens. spécialisé), Programme 0,	Allocation sur base du nombre d'élèves dans le périmètre (vs. total FWB)
Coût des bâtiments et infrastructures	2		
CPMS	1	Budget de la FWB (2019): DO 44 (Bâtiments scolaires)	Allocation sur base du nombre d'élèves dans le périmètre (vs. total FWB)
Total	276	Budget de la FWB (2019): DO 48 (Centres CPMS)	Allocation sur base du nombre d'élèves dans le périmètre (vs. total FWB)

Limites de l'analyse

En première approximation, **élèves de Forme 3 et 50% des élèves de Forme 4** pris en considération (~12k élèves au total)

multiples approximations réalisées afin d'obtenir cette première estimation



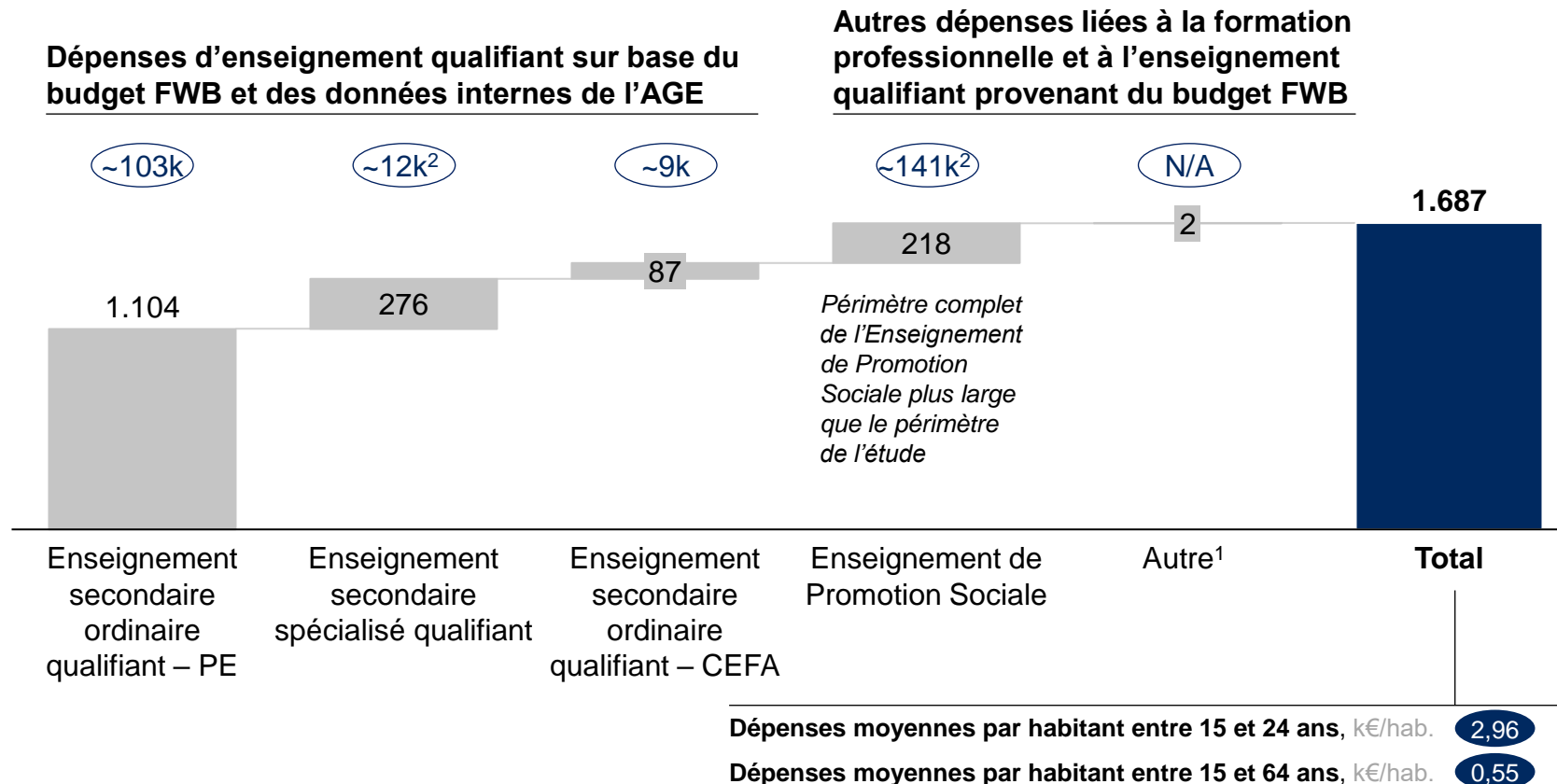
Coût du personnel fourni par l'AGE pour l'année 2022

Première consolidation des dépenses en formation professionnelle et enseignement qualifiant en Fédération Wallonie-Bruxelles

RISQUE DE DOUBLE COMPTAGE – CONSOLIDATION À AFFINER – PREMIÈRE TENTATIVE

Dépenses en formation professionnelle et enseignement qualifiant en Fédération Wallonie-Bruxelles, mn€, 2019

○ Population scolaire concernée



Note méthodologique

Première tentative de consolidation du total des fonds publics dépensés en formation professionnelle en Fédération Wallonie-Bruxelles

A ce titre, au vu de la complexité institutionnelle et budgétaire et tenant compte des données communiquées, **certaines limites subsistent donc à l'analyse réalisée, p.ex.**

- **Approximations réalisées** afin de déterminer les coûts spécifiques concernant chacun des enseignements qualifiants repris ci-contre – voir page précédente en détails
- **Différence d'année analysée** entre une partie des données utilisées dans les estimations liées à l'enseignement (2022) et l'ensemble des autres dépenses (2019)
- **Risque de double-comptage** subsistant – avec un impact cependant limité sur les « ordres de grandeur », principalement d'éventuels transferts de la RW et de la FWB pris en compte dans les analyses réalisées

1. Cabinet de la Ministre de l'enseignement, au pro rata des dépenses du qualifiant v. l'enseignement complet; Initiatives diverses concernant la jeunesse et l'éducation permanente, en ce compris l'alphabétisation – Cabinet de la Ministre de la Promotion Sociale à rajouter au prorata des dépenses de la Promotion Sociale 2. Approximation réalisée en prenant en compte la Forme 3 et 50% de la Forme 4, en l'absence de données

2. Tous étudiants compris (n'inclue pas les double comptages entre inscriptions dans des niveaux différents)

Contenu de ce chapitre

1 : Pilotage des ressources

2 : Transparence et comparaison sur les dépenses publiques dans la formation professionnelle et l'enseignement qualifiant

2.1 : Première tentative de consolidation des dépenses publiques en formation professionnelle et enseignement qualifiant, toutes entités confondues

– Région Wallonne

– Fédération Wallonie-Bruxelles

Belgique francophone

2.2 : Première tentative d'estimation des coûts unitaires des opérateurs de formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant

2.3 : Eléments de comparaison internationale

2.4 : Question de la clef élèves

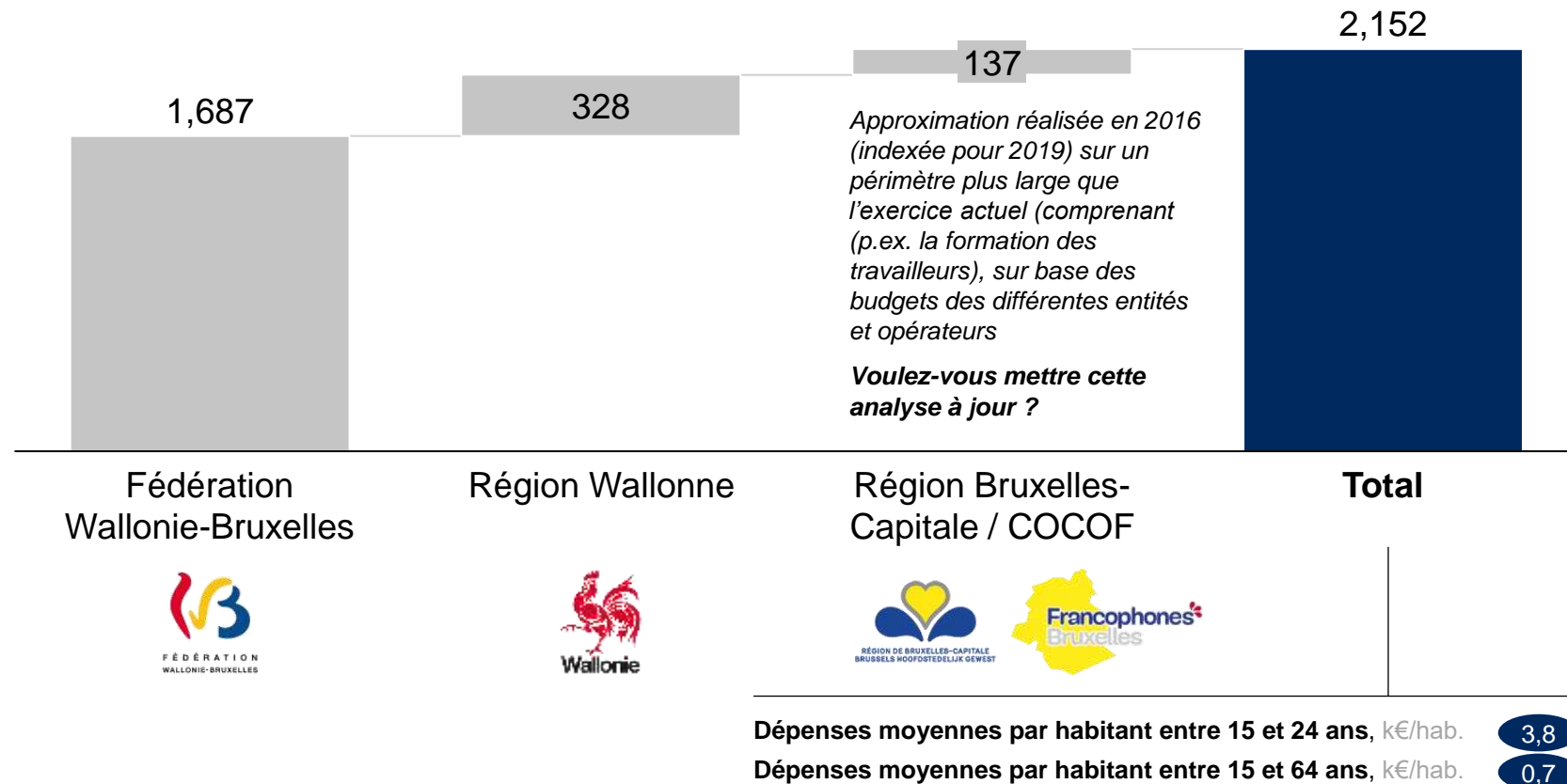
3 : Modalités de financement des opérateurs – Transversal

4 : Incitants financiers relatifs au développement de l'alternance

Vue d'ensemble des dépenses dans la formation professionnelle et l'enseignement qualifiant en Belgique francophone

RISQUE DE DOUBLE COMPTAGE – CONSOLIDATION À AFFINER – PREMIÈRE TENTATIVE

Dépenses dans la formation professionnelle et l'enseignement qualifiant en Belgique francophone par entité, mn€, 2019 – sauf mention explicite



Note méthodologique

Première tentative de consolidation du total des fonds publics dépensés en formation professionnelle en Région Wallonne

A ce titre, au vu de la complexité institutionnelle et budgétaire et tenant compte des données communiquées, **certaines limites subsistent donc à l'analyse réalisée, p.ex.**

- **Approximations réalisées** afin d'identifier la part de formation professionnelle/enseignement qualifiant v. autres activités (p.ex. enseignement secondaire, IFAPME, Forem)
- **Risque de double-comptage** subsistant – avec un impact cependant limité sur les « ordres de grandeur »
 - Entre budgets opérateurs, p.ex. dû aux conventions et partenariats entre eux
 - Entre opérateurs et autres postes du budget de la RW, le destinataire des fonds n'étant pas systématiquement indiqué
 - Entre la RW et la FWB
- **Différence d'année analysée** entre IFAPME (2021), une partie des données utilisées dans les estimations liées à l'enseignement (2022), les dépenses en RBC (2016) et l'ensemble des autres dépenses (2019)
- **Périmètre en RBC potentiellement plus large qu'en RW et FWB**, comprenant potentiellement une partie de formation continue

Les détails et limites méthodologiques de l'exercice sont présentés dans les pages précédentes

Contenu de ce chapitre

1 : Pilotage des ressources

2 : Transparence et comparaison sur les dépenses publiques dans la formation professionnelle et l'enseignement qualifiant

2.1 : Première tentative de consolidation des dépenses publiques en formation professionnelle et enseignement qualifiant, toutes entités confondues

– Région Wallonne

– Fédération Wallonie-Bruxelles

– Belgique francophone

2.2 : Première tentative d'estimation des coûts unitaires des opérateurs de formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant

2.3 : Eléments de comparaison internationale

2.4 : Question de la clef élèves

3 : Modalités de financement des opérateurs – Transversal

4 : Incitants financiers relatifs au développement de l'alternance

Considérations sur les analyses contenues dans la suite de la Section « Première tentative d'estimation des coûts unitaires des opérateurs de formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant » et limites identifiées

Objectifs de la section

Faire la transparence sur les coûts

« unitaires » des opérateurs (coût par heure de formation suivie)



Périmètre – rappel

Activités de formation professionnelle et d'enseignement qualifiant uniquement

– indépendamment des autres activités organisées par les différents opérateurs

Considérations concernant les analyses réalisées à ce jour

Les analyses présentées dans ce Chapitre ont été réalisées sur base **des données disponibles et communiquées par les opérateurs**, en concertation avec leurs experts budgétaires (quand ils se sont rendus disponibles)

Il s'agit d'une **première tentative de transparence sur les coûts unitaires** des opérateurs, comprenant **certaines estimations/approximations, p.ex. sur base de règles d'allocation**, qui ont été nécessaires afin d'isoler les coûts de la formation professionnelle et rendre les métriques utilisées comparable entre opérateurs

Des **analyses plus approfondies seraient nécessaires pour arriver à des résultats** affinés



Limites identifiées dans les analyses présentées

Les analyses comprennent, pour la plupart des opérateurs, **des approximations et/ou estimations, parfois basées sur des règles d'allocation** – voir pages suivantes

La comparabilité entre opérateurs est sujette à caution, notamment dû aux différences entre opérateurs

- Dans la nature des missions
- Dans le panel d'activités organisées, hors formation professionnelle/enseignement qualifiant
- Dans les pratiques budgétaires

La difficulté à mettre en relation les périmètres de financement et des apprenants pour les différents opérateurs (càd. s'assurer que la base de coût pertinente est mise en lien avec les apprenants pertinents)

Il existe différentes mesures d'efficacité opérationnelle de la formation professionnelle / « coût unitaire »

Exemple de mesures d'efficacité opérationnelle / « coût unitaire »



Méthode de calcul



Coût par inscrit



$$\frac{\text{Coût totaux}}{\text{Nombre d'élèves inscrits}^1}$$

Coût par heure formateur



$$\frac{\text{Coûts totaux}}{\text{Nombre d'heures de formation dispensée}^2}$$

Coût par heure apprenant



$$\frac{\text{Coût totaux}}{\text{Nombre d'heures de formations totales suivies par les apprenants}}$$

Voir ci-contre – sélectionné pour ce premier exercice

Coût par formé



$$\frac{\text{Coût totaux}}{\text{Nombre d'élèves formés / ayant suivi l'ensemble de leur formation}}$$

Coût par diplômé / certifié



$$\frac{\text{Coût totaux}}{\text{Nombre d'élèves certifiés en fin de formation}}$$

Coût par insertion³



$$\frac{\text{Coût totaux}}{\text{Nombre d'élèves trouvant un emploi / insérés après la formation}}$$

Considération sur les différents types de mesures d'efficacité opérationnelle / « coût unitaire »

- Chaque type de coût unitaire **présente des avantages spécifiques, mais également certaines limites**, par exemple
 - Le **coût par inscrit** ne corrige pas **pour la durée du programme** (qui peut varier significativement) ni le **taux d'abandon / absence**
 - Le **coût par heure formateur** ne permet pas de **comparer l'efficacité opérationnelle des opérateurs**, en terme de taille de classe
 - Le **coût par insertion n'est a) qu'en partie sous le contrôle de l'opérateur**, b) ne peut généralement être **mesuré qu'à court terme**, c) ne rend pas compte d'une série d'**effets positifs potentiels de la formation autre que l'insertion directe** et d) nécessite des données de suivi fréquemment indisponibles
- Aucun des types de coûts unitaires n'est suffisant à lui-même pour avoir **une vue globale et correcte** du niveau d'efficacité opérationnelle. Chaque type de coût unitaire a une **utilité propre** et apporte une **information distincte**.

Cette première analyse se base sur le coût par heure apprenant

Dans le cas où un seul coût unitaire doit être utilisé, **le coût par heure apprenant** possède plusieurs avantages, notamment car

- Corrige pour la durée des formations
- Intègre les **différences en termes d'encadrement**
- Peut être (ou pas) corrigé **pour tenir compte de l'absentéisme / abandon** en cours d'année
- Est généralement **plus facilement mesurable** que le cout par diplômé et, a fortiori, par insertion

Pour ces raisons, il a **été sélectionné comme unité d'analyse dans le cadre de cette première estimation** du coût unitaire des opérateurs

1. Soit au début de l'inscription, soit à un moment donné durant la formation 2. Dites « heures de classes »
3. Diverses mesures possibles en fonction de l'indicateur d'insertion retenu (emploi ou autre formation, durée d'insertion dans l'emploi, ...)

Première tentative d'estimation des coûts unitaires des opérateurs de formation et de l'enseignement qualifiant: Méthodologie appliquée (1/3)

Analyses clef

Opérateurs	Coût total	Coût / apprenant	Coût / heure apprenant – hors heures de stage	Coût / heure apprenant – en ce compris heures de stage	Décomposition des coûts / heure apprenant	Limites des analyses
Enseignement ordinaire: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualifiant de Plein Exercice ▪ CEFA 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Calcul du cout enseignant sur base du NTPP et du cout par période dans chaque filière ▪ Identification des postes de coûts pertinents pour le CEFA et le PE respectivement via le budget FWB et les experts internes de l'AGE ▪ Allocation le cas échéant selon des clefs élèves (bâtiments, éducateurs, CPMS, ...) ▪ Estimation de l'allocation des coûts de fonctionnement sur base des clefs officielles 	Utilisation du nombre d'élèves repris dans les indicateurs de l'enseignement et les données GOSS d'octobre 2019	Calcul du nombre d'heures apprenants sur base des grilles horaires de chacune des filières/degrés et du nombre d'élèves	Détermination du nombre d'heures en entreprise sur base des informations publiques (i.e. 600 heures en entreprises)	Allocation des coûts entre les différentes composantes basé sur les postes de dépenses contenus dans les budgets et les données envoyées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approximation réalisée sur base données disponibles et communiquées par l'AGE (allocation du personnel, des coûts de fonctionnement, des bâtiments scolaires, des CPMS, ...) ▪ Fichier des coûts du personnel en année 2022 (v. 2019 pour les autres données utilisées) – requête en cours pour obtenir l'année 2019
Enseignement spécialisé qualifiant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Calcul du coût enseignant sur base du coût total des enseignants du spécialisé et du NTPP attribué par type/forme ▪ Identification des postes de coûts pertinents pour le spécialisé qualifiant respectivement via le budget FWB et les experts internes de l'AGE ▪ Allocation le cas échéant selon des clefs élèves (bâtiments, éducateurs, CPMS, fonctionnement...) 	Utilisation du nombre d'élèves repris dans les indicateurs de l'enseignement et Stat élèves	Calcul du nombre d'heures apprenants sur base des grilles horaires de chacune des formes et du nombre d'élèves	N.A.	Allocation des coûts entre les différentes composantes basé sur les postes de dépenses contenus dans les budgets et les données envoyées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approximation réalisée sur base données disponibles et communiquées par l'AGE (allocation du personnel, des coûts de fonctionnement, des bâtiments scolaires, des CPMS, ...) ▪ Prise en compte uniquement des élèves Formes 3 et Forme 4 (à 50% - à confirmer), avec un pourcentage similaire à celui de l'ordinaire en alternance ▪ Fichier des coûts du personnel en année 2022 (v. 2019 pour les autres données utilisées) – requête en cours pour obtenir l'année 2019

Première tentative d'estimation des coûts unitaires des opérateurs de formation et de l'enseignement qualifiant: Méthodologie appliquée (2/3)

Analyses clef

Opérateurs	Coût total	Coût / apprenant	Coût / heure apprenant – hors heures de stage	Coût / heure apprenant – en ce compris heures de stage	Décomposition des coûts / heure apprenant	Limites des analyses
EFP-SFPME	<ul style="list-style-type: none"> Consolidation des comptes EFP et SFPME et isolement des coûts spécifiques à la formation professionnelle, en collaboration avec leurs experts respectifs Allocation des coûts entre formations CE et Jeunes sur base de clefs par poste de dépenses 	Utilisation des données CE et Jeunes envoyées par l'EFP	Estimation du nombre d'apprenant sur base de la taille des classes et du nombre d'heures formateurs (disponible) Correction de l'estimation sur base de données historiques prenant en compte l'absentéisme et l'abandon de formation	Détermination du nombre d'heures en entreprise sur base des informations publiques (i.e. 28h en entreprises pour 10h en formation)	[Uniquement pour Jeunes à ce stade] Allocation des coûts entre les différentes composantes basé sur les postes de dépenses contenus dans les budgets et les données envoyées	<ul style="list-style-type: none"> Heures apprenants estimées sur base historique (2016) et sur base d'estimation en 2019 (via la taille des classes) Allocation réalisée sur base de clefs (principalement #apprenants) Années des comptes utilisées en 2021 (v. 2019) – en cours d'adaptation sur base de nouvelles données
IFAPME	<ul style="list-style-type: none"> Consolidation des comptes centrales et des comptes des centres IFAPME Isolement des données de formation continue Allocation des coûts entre CE et Jeunes sur base de clef déterminée par poste de dépenses 	Utilisation des données CE et Jeunes envoyées par l'EFP	Utilisation des données CE et Jeunes envoyées par l'EFP	Estimation des heures de stage sur base des ratios disponibles pour l'EFP	<ul style="list-style-type: none"> [Uniquement pour Jeunes à ce stade] Allocation des coûts entre les différentes composantes basé sur les postes de dépenses contenus dans les budgets et les données envoyées Allocation arbitraire de certains frais RH à ce stade 	<p>Méthode de comptabilisation des partenariats de l'IFAPME avec les autres opérateurs à déterminer pour aligner le périmètre des apprenants avec le périmètre des coûts inclus (impact limité sur les résultats finaux)</p> <p>Allocation réalisée sur base de clefs (principalement h formateurs)</p>

Première tentative d'estimation des coûts unitaires des opérateurs de formation et de l'enseignement qualifiant: Méthodologie appliquée (3/3)

Analyses clef

Opérateurs	Coût total	Coût / apprenant	Coût / heure apprenant – hors heures de stage	Coût / heure apprenant – en ce compris heures de stage	Décomposition des coûts / heure apprenant	Limites des analyses
Forem	<p>Isolement des coûts liés à la formation professionnelle, hors transfert, formation continue, ... en passant en revue les postes de dépense avec les experts internes</p> <p>Identification des coûts liés au CdC et isolement des coûts liés aux DE uniquement sur base du ratio d'heures de formation des DE v. autres publics</p>	<p>Isolement des apprenants dans le périmètres (e.g. non prise en compte des travailleurs, enseignants, etc.)</p>	<p>Heures apprenants disponibles pour les demandeurs d'emploi (public dans le périmètre)</p>	N/A	<p>Allocation des coûts entre les différentes composantes basé sur les postes de dépenses contenus dans les budgets et les données envoyées</p> <p>Allocation des dépenses liées aux « Appels au tiers » entre frais de personnel pédagogique et frais de fonctionnement (proportionnellement à leur importance respective)</p>	<p>Identification des coûts de la formation et allocation des frais de structure réalisées pour certains postes sur base de clef de répartition (p.ex. ratio des frais de personnel pris en compte v. hors du périmètre) – périmètre pouvant être plus large que les autres opérateurs analysés</p> <p>Allocation entre composante de coûts réalisées de manière préliminaire avec certaines approximations (p.ex. pour appels aux tiers)</p>
CISP	<p>Consolidation des budgets FSE et SPW concernant les projets CISP</p>	<p>Utilisation des données disponibles</p>	N/A	N/A	N/A	N/A
MIRE	<p>Utilisation des données envoyées par l'experte budgétaire interne</p>	<p>Utilisation des données envoyées par l'experte budgétaire interne</p>	N/A	N/A	N/A	N/A

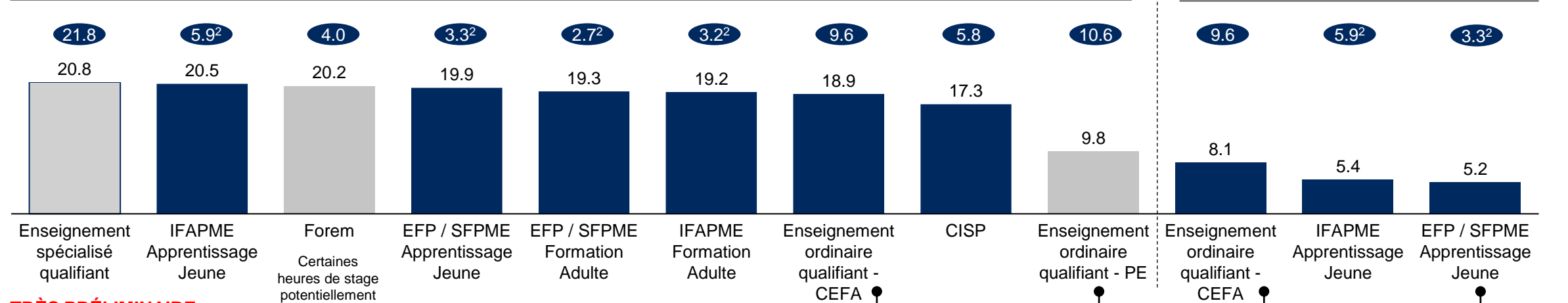
Première tentative d'estimation des coûts unitaires des opérateurs de formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant

Coût par heure de formation suivie¹ (coût unitaire) par opérateur, EUR/heure apprenant

Alternance et PE confondus
 Hors alternance
 Prix par apprenant inscrit, kEUR²

NB : les variations peuvent être partiellement liées au comptage différent des inscrits, notamment la date (p.ex. IFAPME en novembre v. EFP en septembre - à confirmer)

Hors heure de stage



TRÈS PRÉLIMINAIRE – À AFFINER ET VALIDER – PREMIERS RÉSULTATS

Certaines heures de stage potentiellement comprises, si le stage fait l'objet d'un contrat F70 bis – proportion non déterminée

L'enseignement dispose de contraintes différentes des opérateurs de formation professionnelle, notamment:

- Menant à la baisse ses coûts unitaires: organisation de formations de longue durée, avec un panel d'offre moins large et une possibilité de grouper les élèves durant les cours généraux
- Menant à la hausse ses coûts unitaires: mission de formation plus large que la formation professionnelle

Les heures prises en compte pour l'enseignement ne prennent pas en compte l'absentéisme et le décrochage après le 15 janvier

LIMITES DE CETTE PREMIERE TENTATIVE D'ESTIMATION DES COÛTS UNITAIRES

Il s'agit d'une première tentative d'estimation des coûts unitaires des opérateurs de formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant, présentant certaines limites:

- La comparabilité entre opérateurs n'est pas assurée malgré les efforts d'alignement des périmètres, notamment au vu de:
 - Différences dans la nature et la mission des activités réalisées (p.ex. l'enseignement v. les autres opérateurs de formation professionnelle)
 - Différences dans les pratiques budgétaires
- Les résultats présentés se basent parfois sur des approximations et estimations afin de pallier les limites de certaines données, en concertation avec les experts budgétaires internes des opérateurs p.ex.:
 - Approximation du nombre d'heures suivies à l'EFP (correction des données reçues pour l'absentéisme sur base de données historiques) et des heures de stages IFAPME/EFP
 - Allocation entre formation adulte et formation jeune à l'IFAPME/EFP sur base de différentes clefs
 - Isolement des activités propres à la formation professionnelle au sein du Forem sur base de pro rata
 - Allocation de certains postes de coût dans l'enseignement entre PE qualifiant et transition, au sein du spécialisé (secondaire v. fondamental), ... sur une base « best effort »
- Les difficultés à aligner complètement le périmètre des financements pris en compte et les apprenants pour les différents opérateurs

Les limites identifiées ne devraient cependant pas – ou dans une mesure limitée – remettre en question les ordres de grandeur des résultats présentées

Des discussions sont toujours en cours afin de finaliser les méthodes utilisées – cependant, la nature « approximative » de certains éléments calculés ne pourra être entièrement levée

1. Analyse basée sur le nombre d'heures apprenants « réel » (n'incluant pas les absences injustifiées)

2. Les données inscrits sont prises à des dates différentes selon les opérateurs, pouvant expliquer des différences, p.ex. la différence entre IFAPME (novembre) et EFP (septembre - en cours de confirmation)



Plusieurs tendances semblent émerger de cette première tentative d'estimation des coûts unitaires de opérateurs

- 1 Au sein de la formation professionnelle, le coût unitaire **varie dans des proportions modérées** entre opérateurs (avec une variation potentiellement due à des **éléments méthodologiques** et aux **limites des données**)
- 2 **Hors alternance:** Le coût unitaire semble **plus bas dans l'enseignement qualifiant ordinaire de PE que dans la formation professionnelle** – à mettre en perspective avec **les différences de contraintes** entre enseignement et formation professionnelle
- 3 **Alternance:** Le coût par heure de formation en centre semble **plus élevé** dans l'alternance qu'en « qualifiant de plein exercice » et **proche du niveau du Forem**, lorsque **les heures de stage ne sont pas comptabilisées**
- 4 **Alternance:** ... mais le coût unitaire de l'alternance est **plus bas** que le « plein exercice » lorsque **les heures de stage sont prises en compte**
- 5 **Alternance:** Le CEFA présente un **coût unitaire légèrement plus bas** que le « plein exercice », notamment dû au niveau de **l'accompagnement** proposé



Les tendances émergentes identifiées dans la suite de la Section sont à lire à la lumière des limites des analyses explicitées sur la page précédente

Au sein de la formation professionnelle, le coût unitaire varie dans des proportions modérées entre opérateurs, avec une variation potentiellement due à des éléments méthodologiques et aux limites des données

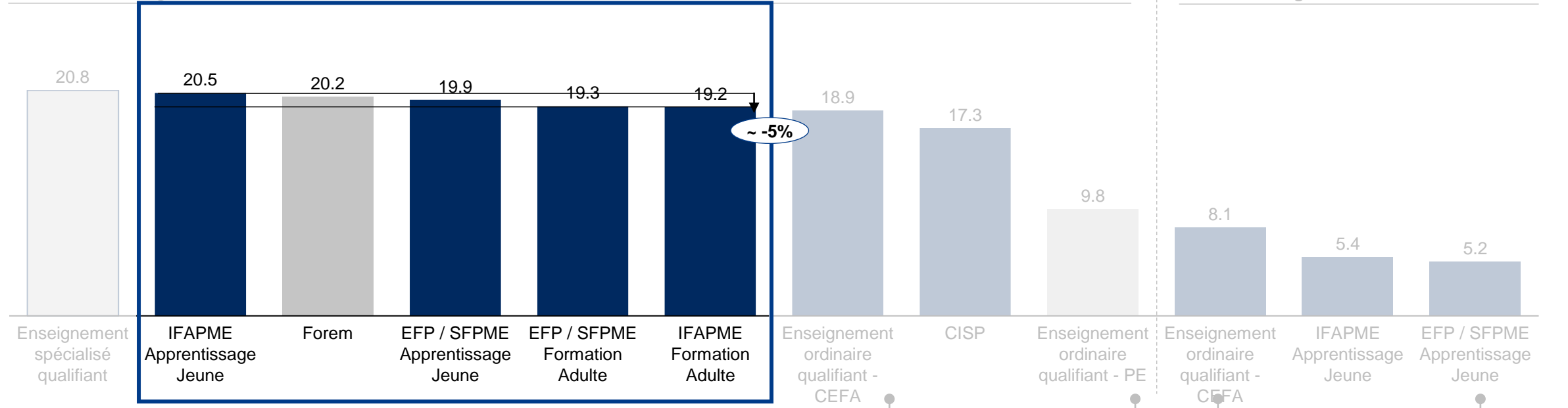
Coût par heure de formation suivie (coût unitaire) par opérateur, EUR/heure apprenant

☐ Alternance et PE confondus

☐ Hors alternance

■ Alternance

Hors heure de stage



L'enseignement dispose de contraintes différentes des opérateurs de formation professionnelle, notamment:

- Menant à la baisse ses coûts unitaires: organisation de formations de longue durée, avec un panel d'offre moins large et une possibilité de grouper les élèves durant les cours généraux
- Menant à la hausse ses coûts unitaires: mission de formation plus large que la formation professionnelle

LIMITES DE CETTE PREMIERE TENTATIVE D'ESTIMATION DES COUTS UNITAIRES

Limites des analyses comprenant la comparabilité parfois limitée entre opérateurs, les approximations/estimations effectuée et les difficultés à aligner complètement le périmètre des financements et apprenants pris en compte – voir page précédente

Hors alternance: Le coût unitaire semble plus bas dans l'enseignement qualifiant ordinaire de PE que dans la formation professionnelle – à mettre en perspective avec les différences de contraintes entre enseignement et formation professionnelle

Coût par heure de formation suivie (coût unitaire) par opérateur, EUR/heure apprenant

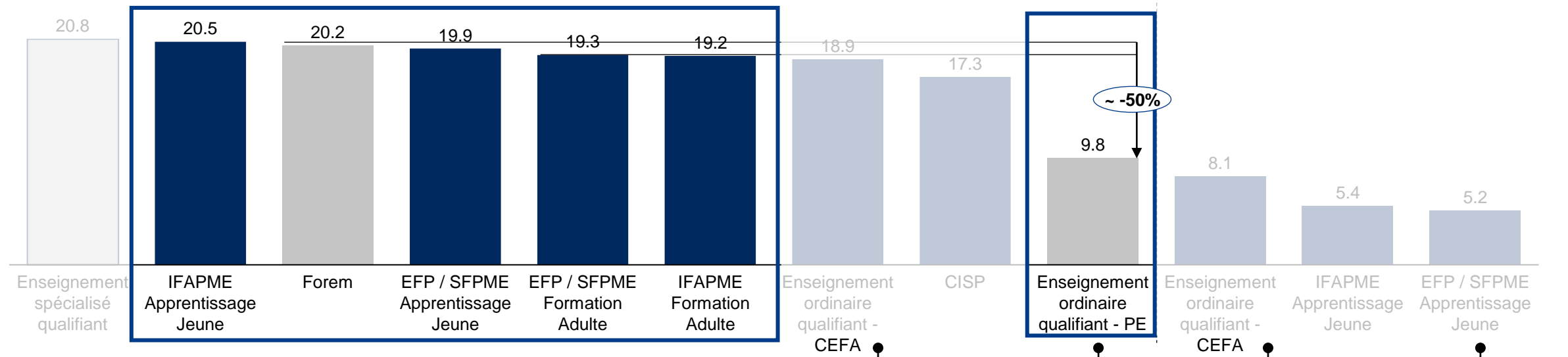
☐ Alternance et PE confondus

☐ Hors alternance

☑ Alternance

Hors heure de stage

Heures de stage incluses



L'enseignement dispose de contraintes différentes des opérateurs de formation professionnelle, notamment:

- Menant à la baisse ses coûts unitaires: organisation de formations de longue durée, avec un panel d'offre moins large et une possibilité de grouper les élèves durant les cours généraux
- Menant à la hausse ses coûts unitaires: mission de formation plus large que la formation professionnelle

LIMITES DE CETTE PREMIERE TENTATIVE D'ESTIMATION DES COÛTS UNITAIRES

Limites des analyses comprenant la comparabilité parfois limitée entre opérateurs, les approximations/estimations effectuée et les difficultés à aligner complètement le périmètre des financements et apprenants pris en compte – voir page précédente

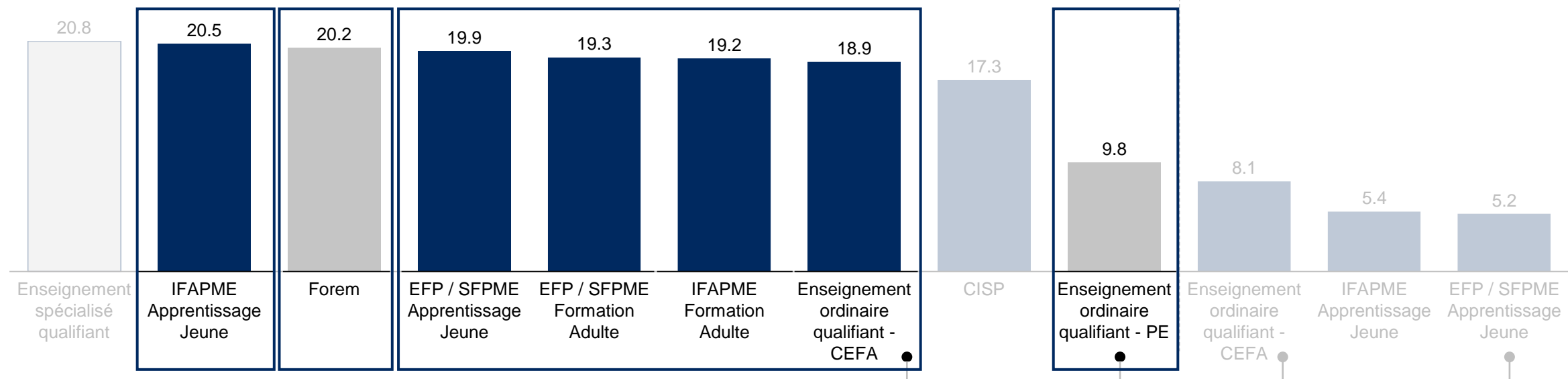
Alternance: Le coût par heure de formation en centre semble plus élevé dans l'alternance qu'en « plein exercice » et proche du niveau du Forem, lorsque les heures de stage ne sont pas comptabilisées

Coût par heure de formation suivie (coût unitaire) par opérateur, EUR/heure apprenant

Alternance et PE confondus Hors alternance Alternance

Hors heure de stage

Heures de stage incluses



L'enseignement dispose de contraintes différentes des opérateurs de formation professionnelle, notamment:

- Menant à la baisse ses coûts unitaires: organisation de formations de longue durée, avec un panel d'offre moins large et une possibilité de grouper les élèves durant les cours généraux
- Menant à la hausse ses coûts unitaires: mission de formation plus large que la formation professionnelle

LIMITES DE CETTE PREMIERE TENTATIVE D'ESTIMATION DES COUTS UNITAIRES

Limites des analyses comprenant la comparabilité parfois limitée entre opérateurs, les approximations/estimations effectuée et les difficultés à aligner complètement le périmètre des financements et apprenants pris en compte – voir page précédente

Alternance: ... mais le coût unitaire de l'alternance est plus bas que le « plein exercice » lorsque les heures de stage sont prises en compte

Coût par heure de formation suivie (coût unitaire) par opérateur, EUR/heure apprenant

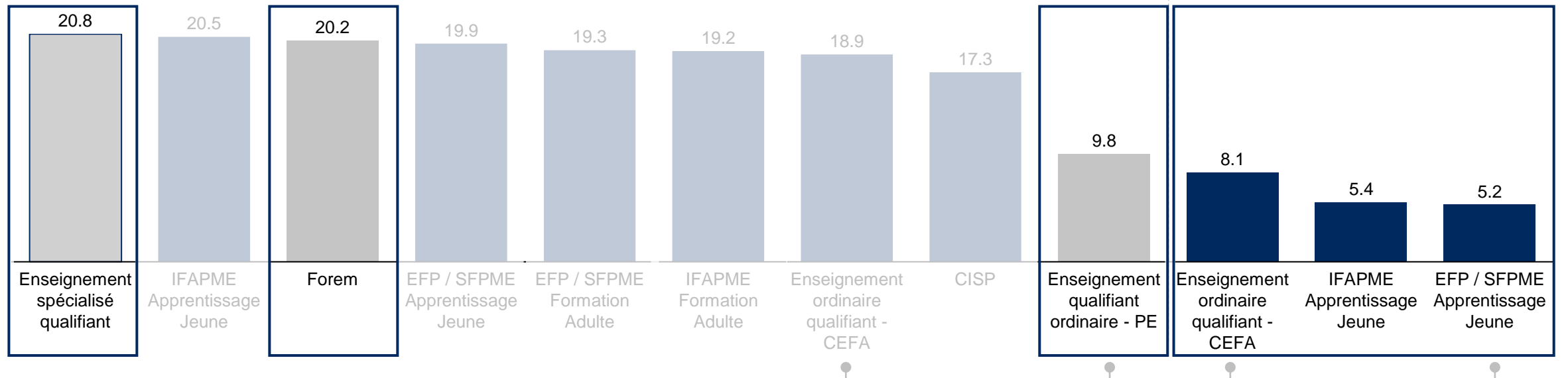
Alternance et PE confondus

Hors alternance

Alternance

Hors heure de stage

Heures de stage incluses



L'enseignement dispose de contraintes différentes des opérateurs de formation professionnelle, notamment:

- Menant à la baisse ses coûts unitaires: organisation de formations de longue durée, avec un panel d'offre moins large et une possibilité de grouper les élèves durant les cours généraux
- Menant à la hausse ses coûts unitaires: mission de formation plus large que la formation professionnelle

LIMITES DE CETTE PREMIERE TENTATIVE D'ESTIMATION DES COUTS UNITAIRES

Limites des analyses comprenant la comparabilité parfois limitée entre opérateurs, les approximations/estimations effectuée et les difficultés à aligner complètement le périmètre des financements et apprenants pris en compte – voir page précédente

Alternance: Le CEFA présente un coût unitaire légèrement plus bas que le « plein exercice », notamment dû au niveau de l'accompagnement proposé (voir page suivante)

Coût par heure de formation suivie (coût unitaire) par opérateur, EUR/heure apprenant

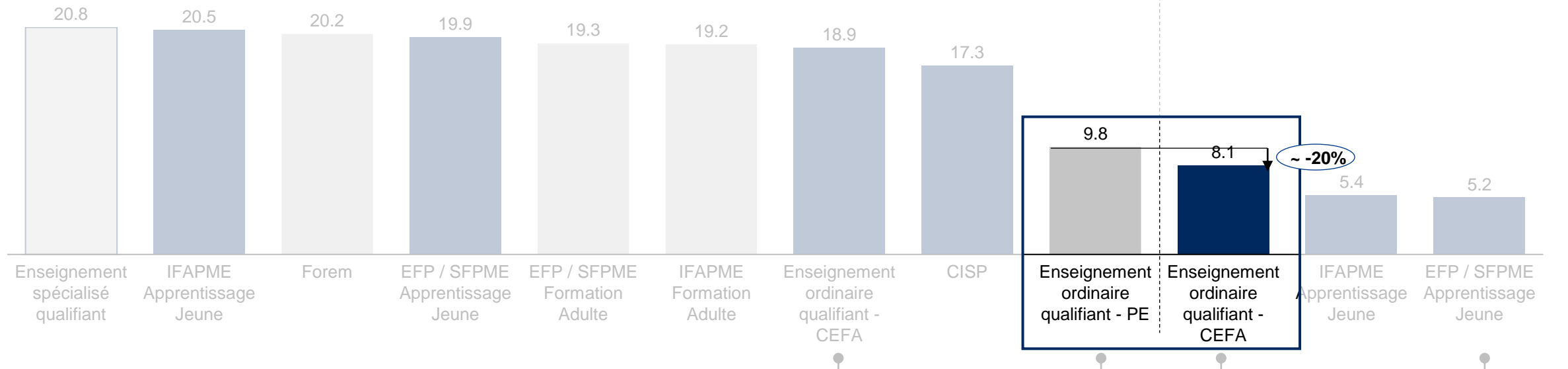
☐ Alternance et PE confondus

☐ Hors alternance

■ Alternance

Hors heure de stage

Heures de stage incluses



L'enseignement dispose de contraintes différentes des opérateurs de formation professionnelle, notamment:

- Menant à la baisse ses coûts unitaires: organisation de formations de longue durée, avec un panel d'offre moins large et une possibilité de grouper les élèves durant les cours généraux
- Menant à la hausse ses coûts unitaires: mission de formation plus large que la formation professionnelle

LIMITES DE CETTE PREMIERE TENTATIVE D'ESTIMATION DES COUTS UNITAIRES

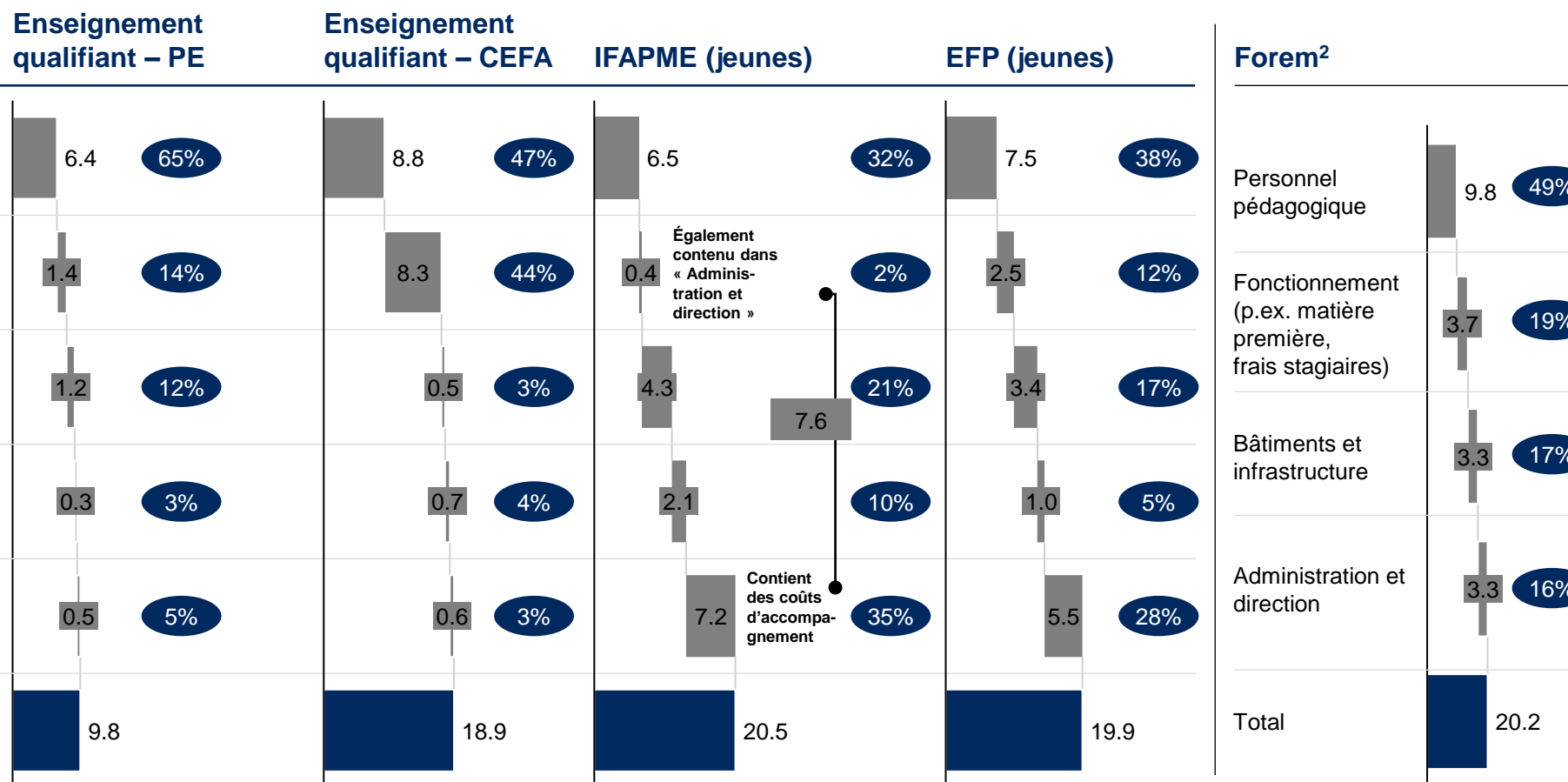
Limites des analyses comprenant la comparabilité parfois limitée entre opérateurs, les approximations/estimations effectuée et les difficultés à aligner complètement le périmètre des financements et apprenants pris en compte – voir page précédente

Zoom – Décomposition des coûts par heure de formation suivie – hors heures de stage

Coût par composante par heure de formation suivie, par opérateur – hors heures de stage, €/heure apprenant

x % du coût total par apprenant

Composantes du coût total par élève/apprenant



Messages clefs

Hors heures de stage, les CEFA présentent un niveau de coût unitaire plus élevé que le Plein Exercice, s'expliquant notamment par le **coût des accompagnateurs CEFA**

Les frais d'« Administration et direction » et de « Bâtiments et infrastructure » dans l'IFAPME et l'EFP semblent **plus élevés** que dans l'enseignement (CEFA et de PE)

Les catégories « Accompagnement et éducateurs » et « Administration et direction » sont à observer conjointement pour l'IFAPME¹

LIMITES DE CETTE PREMIERE TENTATIVE D'ESTIMATION DES COMPOSANTES DU COUT UNITAIRE PAR OPERATEUR

L'allocation entre les postes de coût a été réalisée en réallouant les postes de budget des opérateurs aux différentes catégories. Dès lors, la comparabilité peut être sujette à caution

1. Une partie des conseillers pédagogiques, référents IFAPME, etc. ne sont pas distinctement séparés du reste du personnel administratif dans le budget de l'IFAPME ; 2. Dépenses liées à "l'appel aux tiers" redistribuées entre coûts de personnel pédagogique et coûts de fonctionnement

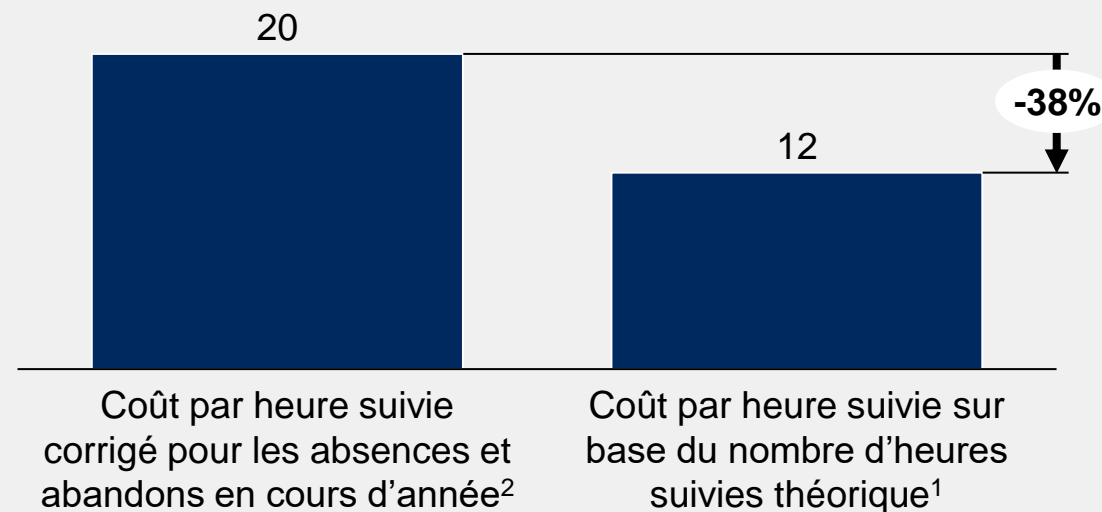


Les abandons et absences ont un impact – à la hausse – important sur les coûts unitaires des opérateurs (p.ex. coût par heure suivies), diminuant le nombre d'heures effectivement suivies pour un même niveau de coût

Par exemple, une augmentation de 20% d'absentéisme, amène une réduction de ~25% du coût

Illustration à l'EFP, sur base des données disponibles

Comparaison des coûts par heure suivies à l'EFP en fonction du type d'heures suivies prises en compte, €/heure apprenant, 2021



En cohérence avec les taux d'abandons moyens calculés par l'EFP



Estimations basées sur la compréhension actuelle du périmètre des données – uniquement à titre d'illustration et d'ordre de grandeur

1. Réalisé sur base de a) le nombre d'heures formateur et b) la taille des classes en début d'année

2. Réalisé sur base du nombre d'heures apprenants effectivement suivies calculé obtenu en 2016, ajusté pour le nombre d'apprenants actuel

Contenu de ce chapitre

1 : Pilotage des ressources

2 : Transparence et comparaison sur les dépenses publiques dans la formation professionnelle et l'enseignement qualifiant

2.1 : Première tentative de consolidation des dépenses publiques en formation professionnelle et enseignement qualifiant, toutes entités confondues

– Région Wallonne

– Fédération Wallonie-Bruxelles

– Belgique francophone

2.2 : Première tentative d'estimation des coûts unitaires des opérateurs de formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant

2.3 : Éléments de comparaison internationale

2.4 : Question de la clef élèves

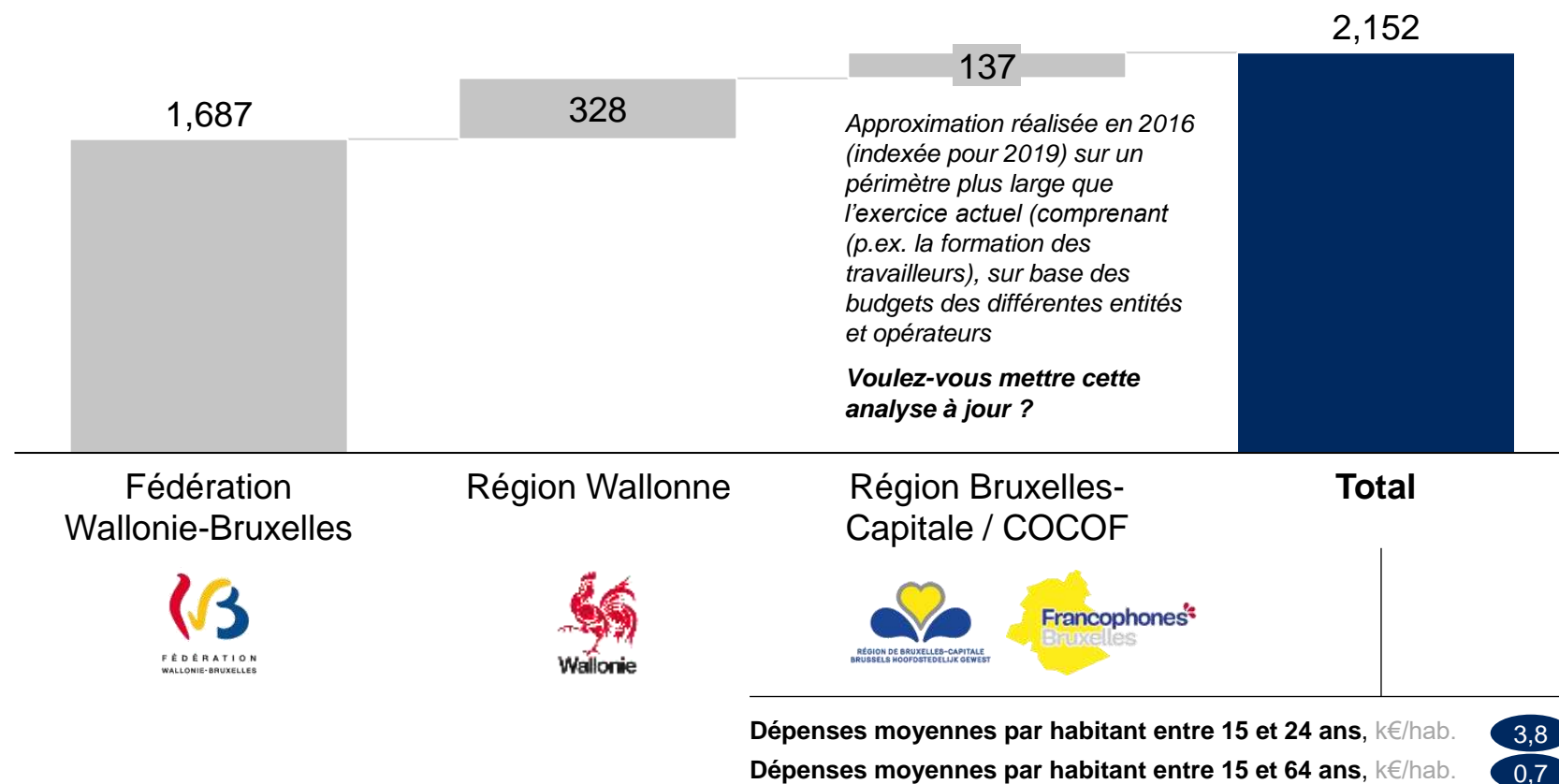
3 : Modalités de financement des opérateurs – Transversal

4 : Incitants financiers relatifs au développement de l'alternance

Rappel : Vue d'ensemble des dépenses dans la formation professionnelle et l'enseignement qualifiant en Belgique francophone

RISQUE DE DOUBLE COMPTAGE – CONSOLIDATION À AFFINER – PREMIÈRE TENTATIVE

Dépenses dans la formation professionnelle et l'enseignement qualifiant en Belgique francophone par entité, mn€, 2019 – sauf mention explicite



Note méthodologique

Il s'agit d'une **première tentative de consolidation du total des fonds publics dépensés en formation professionnelle en Région Wallonne**

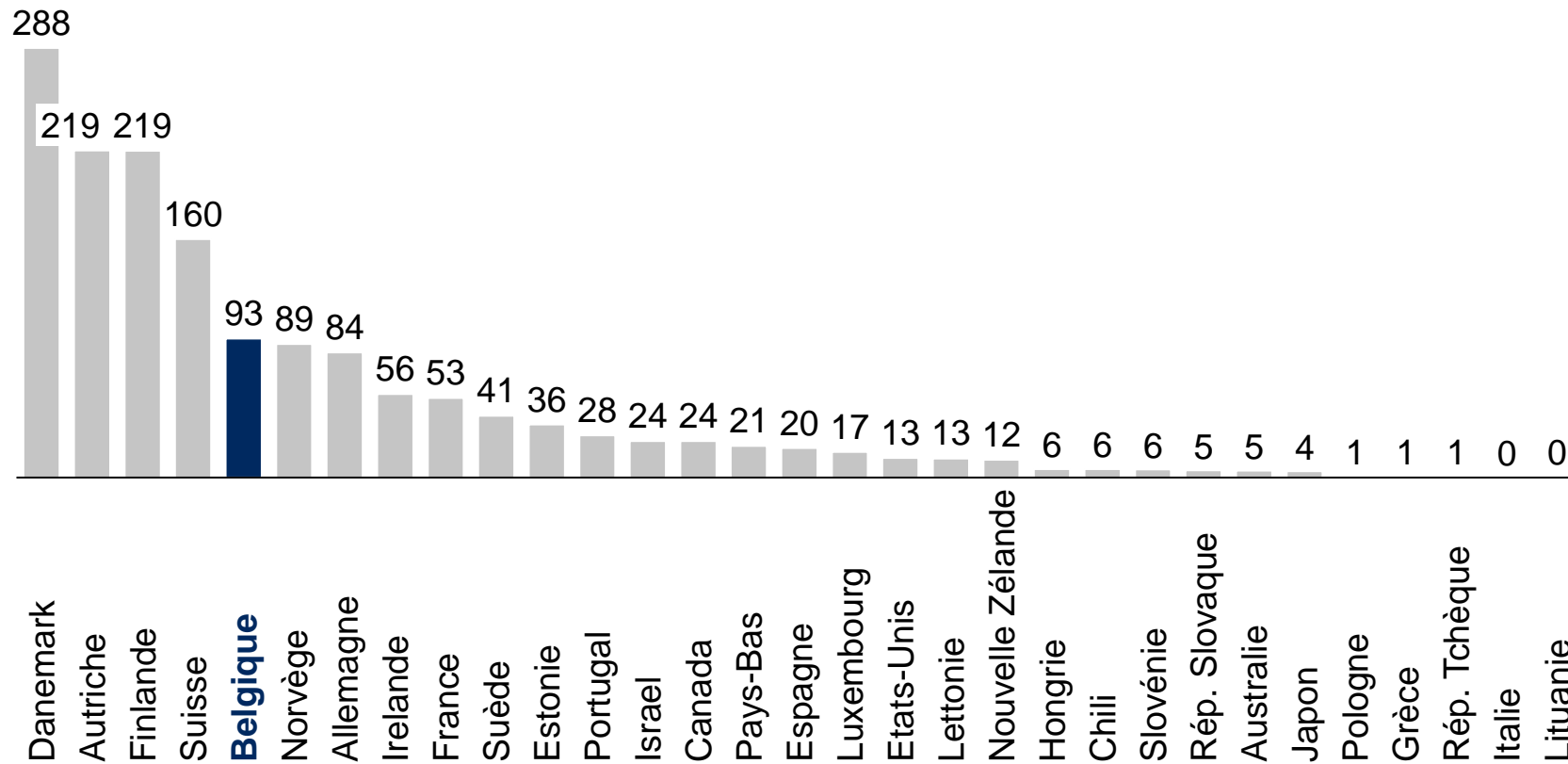
A ce titre, au vu de la complexité institutionnelle et budgétaire et tenant compte des données communiquées, **certaines limites subsistent donc à l'analyse réalisée – avec un impact cependant limité sur les « ordres de grandeur », p.ex.**

- **Approximations réalisées** afin d'identifier la part de formation professionnelle/enseignement qualifiant v. autres activités (p.ex. enseignement secondaire, IFAPME, Forem)
- **Risque de double-comptage** subsistant – avec un impact cependant limité sur les « ordres de grandeur »
 - Entre budgets opérateurs, p.ex. dû aux conventions et partenariats entre eux
 - Entre opérateurs et autres postes du budget de la RW, le destinataire des fonds n'étant pas systématiquement indiqué
 - Entre la RW et la FWB
- **Différence d'année analysée** entre IFAPME (2021), une partie des données utilisées dans les estimations liées à l'enseignement (2022), les dépenses en RBC (2016) et l'ensemble des autres dépenses (2019)
- **Périmètre en RBC potentiellement plus large qu'en RW et FWB**, comprenant potentiellement un partie de formation continue

Les détails et limites méthodologiques de l'exercice sont présentés dans les pages précédentes

La Belgique se trouve parmi les pays dépensant le plus dans la formation professionnelle pour adultes (demandeurs d'emploi et groupes liés à ceux-ci)

Dépenses dans la formation professionnelle¹ par habitant âgé de 15 à 64 ans, €², 2019



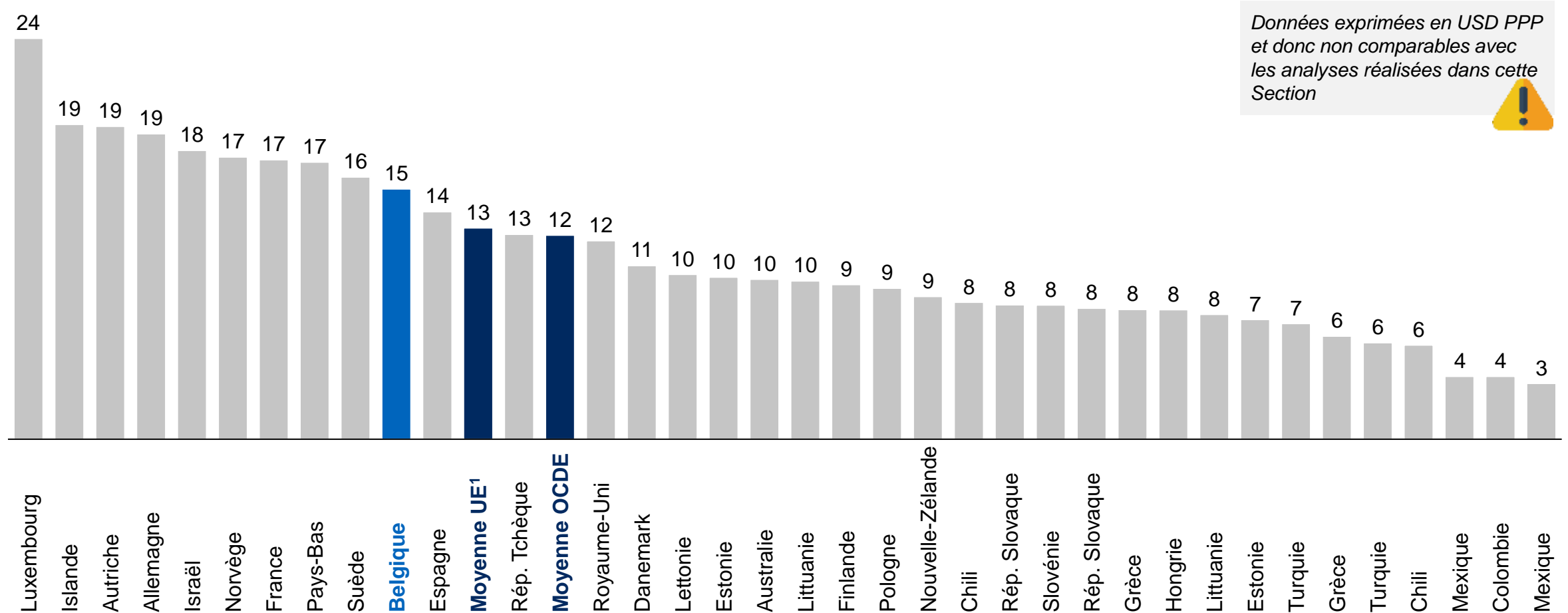
Les données analysées **par l'OCDE ont un périmètre plus limité** que les analyses réalisées dans le reste document : le public ciblé par l'OCDE ci-contre se limite **aux demandeurs d'emploi et aux groupes étroitement liés à ceux-ci** (emploi à risque ou population inactive mais avec volonté de travailler)

Seul les chiffres pour la Belgique dans son ensemble sont disponibles, sans distinction pour la Belgique francophone

1. La formation professionnelle est défini par les programme de formation pour lesquelles la majeure partie du temps de formation (75% ou plus) est passée dans les établissements de formation (Ecoles, centre de formations,..)
2. Montants corrigés en fonction du taux de conversion en vigueur en 2019 comme indiqué par l'OCDE

La Belgique dépense ~15.000 USD PPP par élève dans les formations qualifiantes de niveau secondaire ce qui est supérieur à la moyenne des pays membres de l'Union européenne¹ (~13.000 USD PPP) et celle de l'OCDE (~12.000 USD PPP)

Dépenses par élève² dans les formations qualifiantes de niveau secondaire (deuxième et troisième degré, par pays de l'OCDE, USD PPP (parité de pouvoir d'achat) par élève, 2018



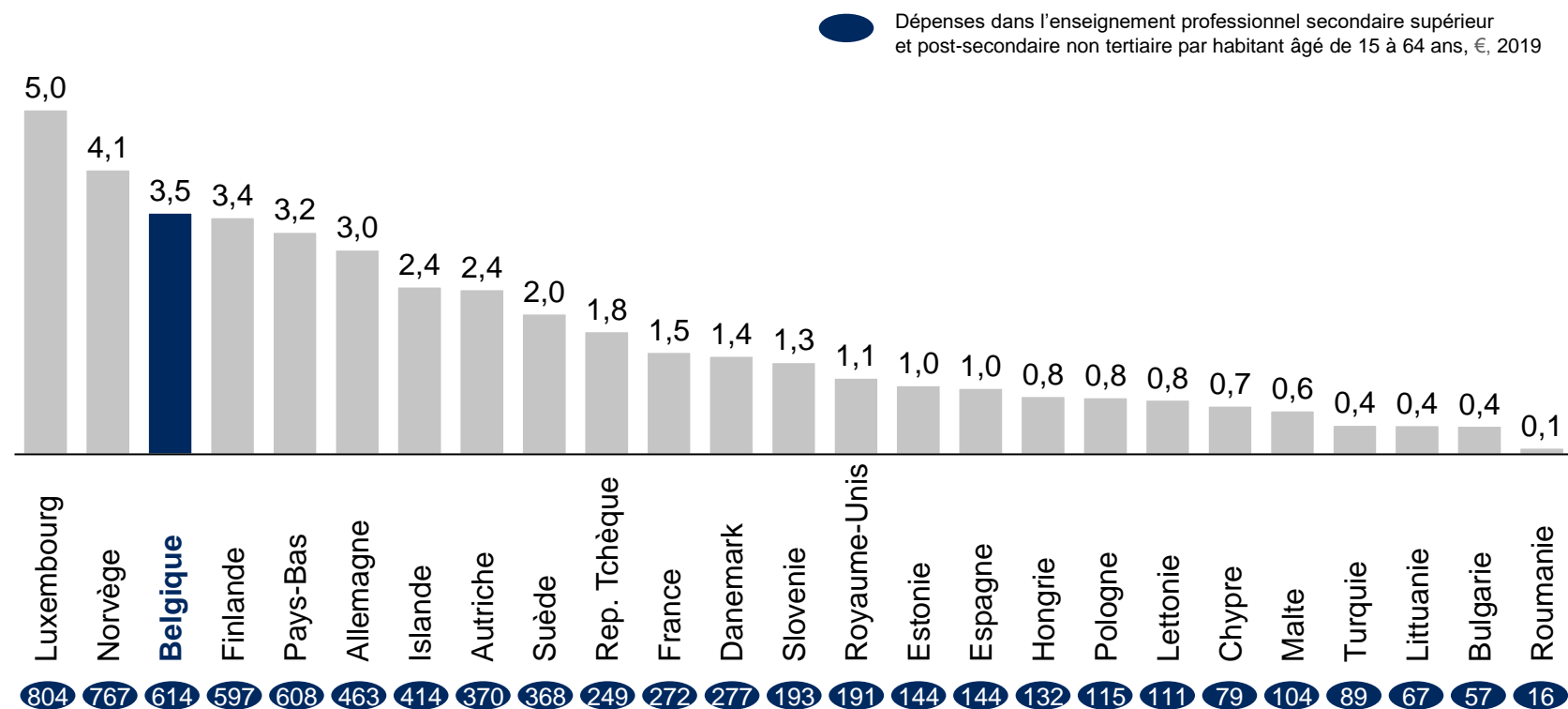
1. Pays membres de l'Union européenne faisant parti de l'OCDE

2. Par "équivalent temps plein" élève

Source: OCDE, Education at a Glance

La Belgique se trouve parmi les pays dépensant le plus dans l'enseignement professionnel secondaire supérieur et le post-secondaire

Dépenses¹ dans l'enseignement professionnel secondaire supérieur² et post-secondaire non tertiaire par habitant âgé de 15 à 24 ans, k€, 2019



Les données analysées par l'OCDE ont un périmètre plus limité que les analyses réalisées dans le reste du document : le public ciblé par l'OCDE ci-contre ne contient pas les formations pour adultes

Seuls les chiffres pour la Belgique dans son ensemble sont disponibles, sans distinction pour la Belgique francophone

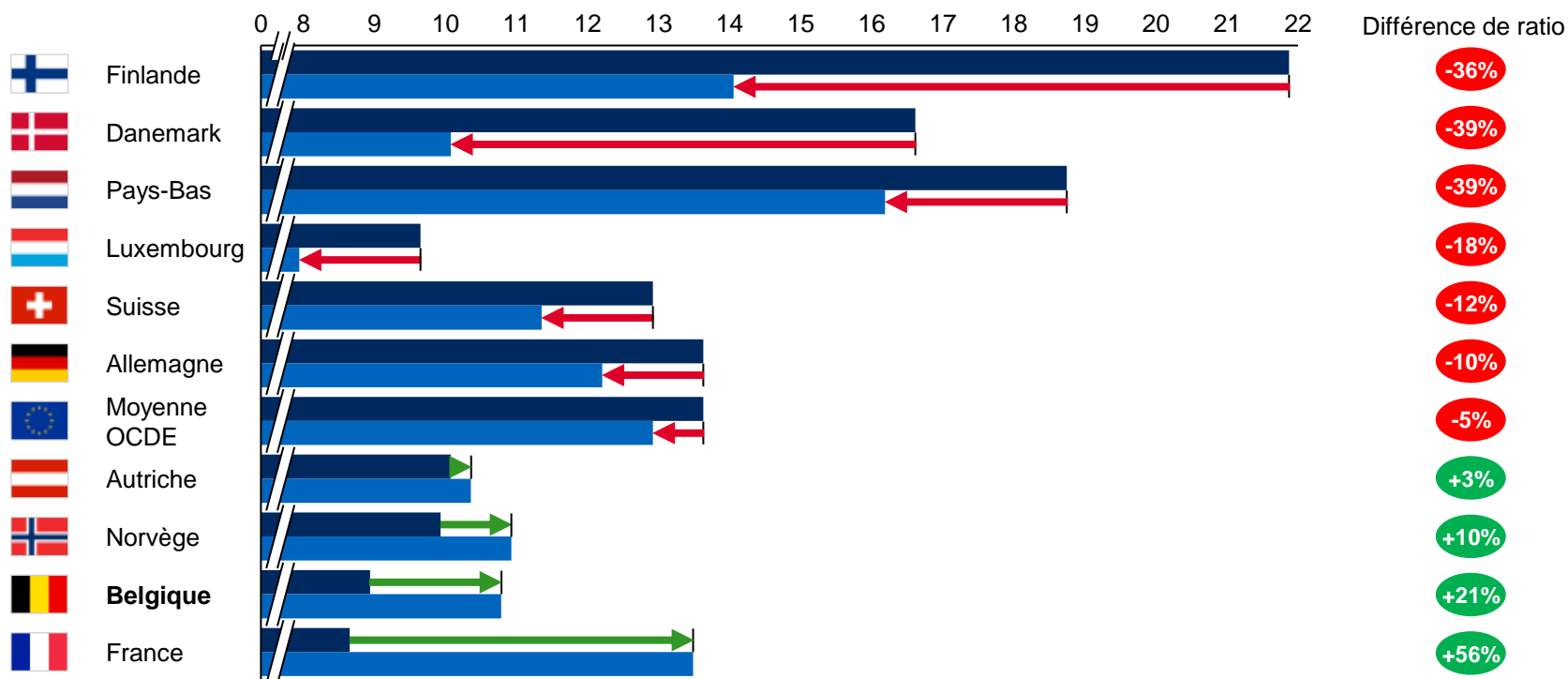
1. Les dépenses incluent dans le calculs sont les services auxiliaires, les activités de R&D, les variations des soldes des fonds, le coût du travail, les dépenses courantes, les dépenses pour la rémunération du personnel, les dépenses pour la rémunération des enseignants (avec des responsabilités d'enseignement actives), les dépenses pour la rémunération des autres personnels pédagogiques, administratifs, professionnels et de soutien et les dépenses pour les pensions de retraite. 2. L'enseignement secondaire supérieur comprend le 2ème et 3ème degré (ISCED 3)

Le niveau relativement plus élevé des dépenses en « enseignement professionnel secondaire supérieur et post-secondaire » peut en partie s'expliquer par un nombre d'élèves par professeur plus faible et un plus faible recours à l'alternance

PRELIMINAIRE

■ Enseignement qualifiant ■ Enseignement général

Ratio étudiants / personnel enseignant dans l'enseignement secondaire supérieur, par orientation de programme, #élèves/enseignant, 2018



Encadrement plus élevé dans l'enseignement qualifiant en **Belgique, comparativement aux autres pays de l'OCDE étudiés**

Encadrement plus élevé dans l'enseignement qualifiant v. l'enseignement général, **contrairement à la situation dans la majorité** des pays de l'OCDE étudiés

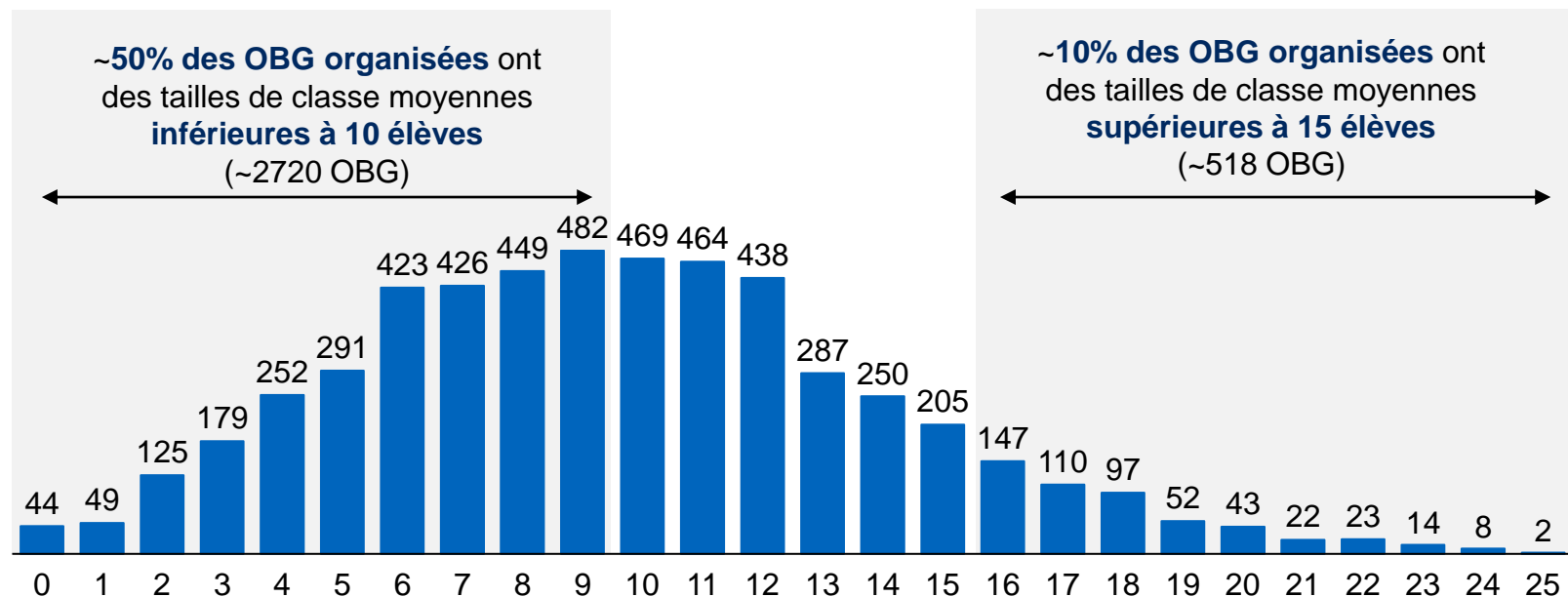
Ratio d'élèves par professeurs en moyenne **plus élevé dans les pays à forte part d'alternance** (sauf Autriche)

Rappel : Le ratio comparativement faible d'élèves par enseignant dans le qualifiant s'explique en partie par l'existence d'une part importante d'options avec peu d'élèves

Répartition des OBG organisées par les établissements selon leur taille de classe

moyenne, Nombre d'OBG en fonction de leur nombre d'élèves moyen par classe

Total d'OBG : 5390



Toutes OBG confondues, **~50% des OBG ont des tailles de classe moyennes inférieures à 10 élèves**, i.e. 2720 OBG

Pour rappel, dans un contexte de classes de taille limitée, la proximité est un facteur d'importance modérée dans le choix d'une formation



En l'absence de données intégrées au sein de la formation professionnelle, il n'a pas été possible d'estimer l'importance de ce phénomène au sein de la formation professionnelle régionale en générale

Source: Fichier GOSS 2019



Impact

Mécaniquement, l'**existence d'un grand nombre de petites classes augmente le besoin total en ETPs enseignants / formateurs** pour encadrer un nombre total d'élèves / apprenants

A l'heure actuelle, l'existence d'un **grand nombre d'options accueillant peu d'élèves / apprenants** augmente mécaniquement les besoins en ETP, accentuant la pénurie

Note :

- 1) La **Réforme des normes de maintien / fermeture** en cours dans le cadre du Pacte réduira le nombre de classes de petite taille
- 2) La présence de classes de petite taille est en partie **nécessaire si on souhaite maintenir une offre de forte proximité** (voir cependant Section « Apprenants » en ce qui concerne l'impact de la proximité)

Contenu de ce chapitre

1 : Pilotage des ressources

2 : Transparence et comparaison sur les dépenses publiques dans la formation professionnelle et l'enseignement qualifiant

2.1 : Première tentative de consolidation des dépenses publiques en formation professionnelle et enseignement qualifiant, toutes entités confondues

– Région Wallonne

– Fédération Wallonie-Bruxelles

– Belgique francophone

2.2 : Première tentative d'estimation des coûts unitaires des opérateurs de formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant

2.3 : Eléments de comparaison internationale

2.4 : Question de la clef élèves

3 : Modalités de financement des opérateurs – Transversal

4 : Incitants financiers relatifs au développement de l'alternance

Exemple d'estimation sur base des chiffres d'élèves mineurs dans l'alternance

régionale - Si tous les apprenants en alternance mineurs étaient inclus dans le calcul de la clé élève, cela correspondrait à une recette additionnelle de ~15 millions d'euros additionnels par an à la FWB

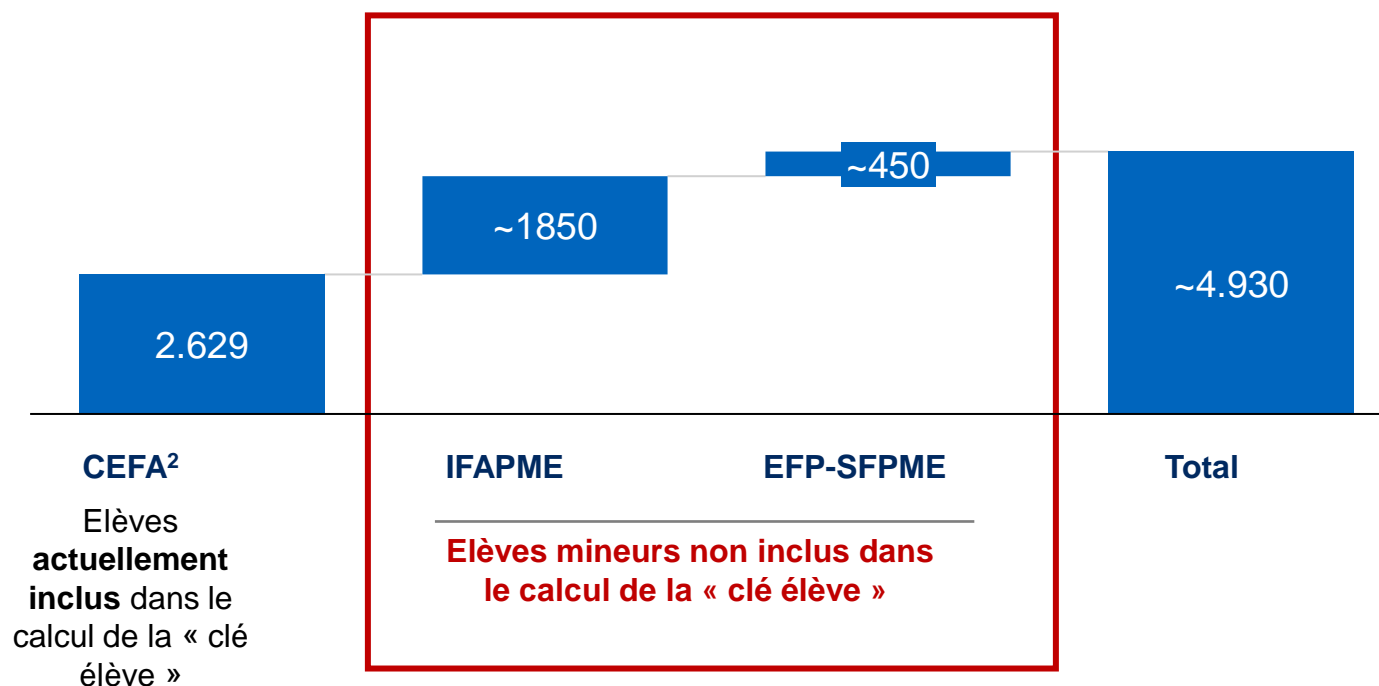
Faisabilité constitutionnelle de la comptabilisation de ces apprenants non confirmée et à investiguer

Situation en Flandres (Syntra) non connue

Rappel

- 70% des recettes de la FWB proviennent d'une dotation fédérale fixée sur la base du nombre d'élèves francophones âgés de 6 à 17 ans³
- A l'heure actuelle, l'ensemble des apprenants mineurs inscrits (même à temps plein) au sein d'un opérateur de formation professionnelle ne sont pas pris en compte dans la clé élèves
- La non-inclusion de ces apprenants mineurs dans le calcul de la clé élève impacte négativement les recettes de la FWB

Nombre d'apprenants en alternance mineurs par opérateur de formation en alternance (2020-21)



~2.300 apprenants en alternance mineurs ne sont pas inscrits dans une école organisée ou subventionnée par la FWB

La perte de recettes de la FWB liée à la non-inscription d'un élève est estimée environ 6.400 euros par élève¹ soit un manque à gagner total d' ~15 millions d'euros par an pour la FWB

1. Estimation provenant de l'Exposé général du budget de la communauté française (2021)

2. Ne comprend pas les apprenants en alternance à Bruxelles (absence de données sur l'âge des apprenants en alternance au sein des CEFA wallons)

3. Source: [L'Echo](#) (Février 2022)

Source: OFFA (Office Francophone de la Formation en Alternance couvrant les opérateurs communautaires (CEFA) et régionaux (IFAPME, SFPME)), Exposé général du budget de la communauté française (2021);

Contenu de ce chapitre

1 : Pilotage des ressources

2 : Transparence et comparaison sur les dépenses publiques dans la formation professionnelle et l'enseignement qualifiant

3 : Modalités de financement des opérateurs – Transversal

4 : Incitants financiers relatifs au développement de l'alternance

Il existe plusieurs types de modalités de financement (non exclusives) des opérateurs de formation professionnelle et d'enseignement






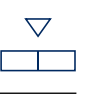
Subventions fixes / négociées

Financement (partiel) des opérateurs pour un montant fixe (indexé le cas échéant) d'une décision discrétionnaire du – ou négociée, **à une fréquence variable, (ad hoc, par an, pluriannuel)**

Exemples de budgets négociés

- Enveloppe globale
- Enveloppe fixe par catégories
- Budgets pour projets spécifiques

Subventions sur base de « formule de financement » sur base de plusieurs types d'indicateurs possibles

Intrants (input) 	Résultats directs de la formation (output) 	Atteinte des objectifs sociétaux 	Autre Indicateurs de performance / qualité 
<p>Financement (partiel) des opérateurs sur base de la quantification des « apports » dans le système, les ressources « réelles)</p>	<p>Financement (partiel) des opérateurs sur base des « outputs » directs de l'activité de formation</p>	<p>Financement (partiel) des opérateurs en fonction de la réalisation d'objectifs prédéfinis, mesures de la contribution des opérateurs à l'atteinte des objectifs sociétaux qui sont les leurs</p>	<p>Financement (partiel) des opérateurs en fonction d'autre indicateurs de performance / qualité traduisant les objectifs du pouvoir réguler</p>
<p>Exemples d'indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'inscrits ▪ Surface des bâtiments ▪ Nombre de formations ou heures formations offertes 	<p>Exemples d'indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes ayant terminés la formation ▪ Nombre de personnes diplômées ▪ Nombre d'heures de formation effectivement suivies 	<p>Exemples d'indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'insertion dans l'emploi et/ou une formation ultérieure après la formation ▪ Acquisition effective des compétences (mesurée par ex par des évaluations externes) ▪ Satisfaction des diplômés 	<p>Exemples d'indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultats d'évaluations externes de la qualité ▪ Evolution du coût de formation

Chaque type de modalités de financement présente des avantages et des inconvénients

En conséquence, les systèmes de formations combinent fréquemment différentes modalités de financement pour atteindre une « balance » entre les objectifs poursuivis et les « effets négatifs » potentiels des différents modes de financement






Première vue d'ensemble sur les modalités de financement des opérateurs de formation

– Vue simplifiée

Subventions variables

- Utilisé pour déterminer budget total
 Utilisé pour allouer budgets entre entités

Autres indicateurs de perf. / qualité

Opérateurs	Subventions fixes / négociées	Intrants	Résultats directs	Atteinte des objectifs sociétaux	Autres indicateurs de perf. / qualité
 FOREM ~125 ¹ mnEUR	<input checked="" type="checkbox"/> Subvention totale négociée avec les Ministres de tutelle (Mr. Borsus, M. Morreale), sur base de projections budgétaires, prenant en compte les missions et besoins spécifiques nouveaux Enveloppe FSE / FEDER allouée sur base d'appel à projets	<input type="checkbox"/> N/A	<input checked="" type="checkbox"/> Allocation des budgets entre CdC sur base du nombre d'heures données ³	<input type="checkbox"/> N/A	Pour mémoire
 IFAPME ~19 mnEUR	<input checked="" type="checkbox"/> Subvention négociée par le Gouvernement de la RW (Mr. Borsus), sur base notamment d'un quota d'heures de formation nécessaires aux centres IFAPME et de besoins spécifiques supplémentaires Enveloppe FSE / FEDER allouée sur base d'appel à projets	<input checked="" type="checkbox"/> Subvention complémentaire octroyée sur base du nombre d'apprenants (1000€ par apprenant) ~4 mnEUR	<input type="checkbox"/> Allocation des budgets entre Centres sur base du nombre d'heures données	<input type="checkbox"/> N/A	
 EFP ~12 mnEUR En cours de validation	<input checked="" type="checkbox"/> Subvention fixée par le Gouvernement de COCOF, avec possibilité de soumettre certains budgets spécifiques Enveloppe FSE / FEDER allouée sur base d'appel à projets	<input type="checkbox"/> N/A – à confirmer	<input type="checkbox"/> N/A – à confirmer	<input type="checkbox"/> N/A – à confirmer	
 MIRE Min. 14 mnEUR	<input checked="" type="checkbox"/> Subvention fixée par le Gouvernement afin de couvrir les salaires (pour les 3 premiers ETP) Financement du Forem, sur base d'un contrat de coopération Enveloppe FSE allouée sur base d'appel à projets	<input checked="" type="checkbox"/> Subvention de fonctionnement sur base du nombre de bénéficiaire, plafonnées ¹ N/D Enveloppe FSE	<input type="checkbox"/> N/A	<input checked="" type="checkbox"/> Subvention complémentaire, de maximum 20% des autres subvention (hors FSE), conditionnées au résultat: <ul style="list-style-type: none"> Accompagner min. 85% du total de bénéficiaires ciblés Insérer min. 50% des bénéficiaires accompagnés 	
 CISP ~5 mnEUR	<input checked="" type="checkbox"/> Subventions de fonctionnement à l'Interfédé par le Gouvernement Subventions liées aux accords du non-marchand (pour CISP et Interfédé) Enveloppe FSE allouée sur base d'appel à projets	<input type="checkbox"/> N/A	<input checked="" type="checkbox"/> Subvention des CISP sur base du nombre d'heures données (15,30€ par heure donnée) ² ~85 mnEUR	<input type="checkbox"/> N/A	
Enseignement	<input checked="" type="checkbox"/> Budgets de l'administration négociés avec le Gouvernement Enveloppe FSE / FEDER allouée sur base d'appel à projets	<input checked="" type="checkbox"/> Nombre d'élèves déterminant plusieurs enveloppes (coûts enseignants et autres personnels, frais de fonctionnement, CPMS, bâtiments scolaires)	<input type="checkbox"/> N/A	<input type="checkbox"/> N/A	

Messages clefs

Différences dans les modalités de financement entre formation professionnelle et enseignement

- Formation professionnelle:**
 Financement apparaissant majoritairement déterminé par des **subventions fixes et/ou par apprenant**
- Enseignement:**
 Financement à >90% **variables** en fonction du nombre d'élèves

Dans l'ensemble, **recours encore limité** aux subventions variables basées sur (a) les résultats directs (diplômés/formés), (b) **l'atteinte des objectifs sociétaux – pouvant entraîner des incitants limités voire négatifs à l'amélioration du système**, (c) d'autres indicateurs de performance / qualité

1. Montants totaux dépensés dans la formation, soustraits des autres recettes que le FSE, FEDER et la subvention RW
 2. Le nombre d'heures à réaliser est négocié au préalable. Si moins de 90% de ces heures sont prestées alors le budget alloué est diminué pour l'année d'après
 3. Pour les CdC en ASBL : "Commande du Forem" pour un certain nombre d'heures ; Pour les CdC en GP : négociation et paiement des heures sur base d'un plan de charges (pas de procédure formelle ni de suivi des heures)

Les modalités actuelles de financement des opérateurs sont potentiellement à la source de plusieurs incitants négatifs

Actuellement, le financement des opérateurs est largement basé (de manière formelle ou non) sur le nombre d'inscrits

De manière formelle:

Opérateurs pour lesquels la formule de financement **dépend directement du nombre d'inscrits** – par exemple: enseignement qualifiant, CEFA, partiellement l'IFAPME et les MIRE,...

De manière informelle:

Opérateurs dont le **financement est négocié ou fixe** mais pour lesquelles la capacité à **justifier politiquement** la conservation de son budget est d'éviter la perte d'un nombre trop important d'apprenants – par exemple: EFP, FOREM, ...



Ce mode de financement apporte plusieurs effets « pervers » soulignés par les acteurs

Incitants à conserver les apprenants en formation plutôt qu'à les insérer dans l'emploi

“” *C'est le système de la machine à laver : on a intérêt à faire tourner les apprenants dans notre système de formation en formation plutôt que de nécessairement les faire transiter vers l'emploi*

Désincitants à orienter vers un autre opérateur même quand cela serait plus bénéfique pour l'apprenant

“” *Si une école oriente un élève vers une autre école, elle perd son financement et donc les ETP qui y sont associé : on a tout intérêt à orienter l'élève vers les formations que l'on offre*

Pas d'incitants directs à promouvoir la complétion des formations

“” *On a pas d'intérêt direct à pousser plus d'élèves à terminer leur formation puisqu'on est financé*

Il faut nuancer : si un élève reste jusqu'à la fin, on le garde plusieurs années et donc on a plus de financement

Création d'un climat négatif entre opérateurs, nuisant à la capacité d'amélioration continue du système

“” *On est dans un jeu à somme nulle : l'apprenant que je gagne est l'apprenant que tu perds. Cela amène chaque opérateur à voir l'autre comme son opposant et transforme vite tout débat autour de cette question plutôt que de savoir comment on peut faire mieux tous ensemble*

Cependant, même si cela est moins souligné, le financement basé sur le nombre d'inscrits a potentiellement **deux effets positifs** importants dans une situation de « pénurie d'apprenants¹ »

1 **Incitant à attirer de nouveaux apprenants** vers la formation





2 **Emulation potentielle en termes de qualité** de la formation dans le but d'attirer plus d'apprenants

Possibilité de **complémenter par d'autres mécanismes pour atténuer les effets négatifs** associés au financement par inscrits au lieu de changer le système en lui-même

1. Terme qualifiant la difficulté à attirer suffisamment d'apprenants vers la formation

Les modalités de financement de la formation professionnelle liées à l'atteinte des objectifs sociétaux sont utilisées de manière croissante ; un exemple existe en Belgique francophone

Le recours aux systèmes de financement liés à l'atteinte des objectifs sociétaux se développe à l'international (dans la formation professionnelle et au-delà)

Caractéristique	Estonie 	Finlande 
Proportion du financement basé sur l'atteinte des objectifs sociétaux 	Jusqu'à 20% du budget des centres de formations sont alloués sur base de résultats	10% du budget de la formation professionnelle est alloué sur base de résultat ²
Indicateurs d'atteinte des objectifs sociétaux utilisés 	<ul style="list-style-type: none">Indicateurs de qualité de l'offre de formation professionnelle (p.ex. taux de recours à l'alternance, nombre d'examens professionnels passés)Indicateurs de performance de l'offre de formation professionnelle (p.ex. taux d'achèvement des programmes de formation)Indicateurs de soutien au développement de la société (p.ex. taux d'insertion)	<ul style="list-style-type: none">Taux d'emploi/ d'insertion et le taux de poursuite des études (7.5%)Etude du feedback des bénéficiaires ayant lieu deux fois par an (2.5%)

En Belgique Francophone, les MIRE sont partiellement financées sur base de l'atteinte de leurs objectifs sociétaux

Exemple des MIRE en Belgique francophone

Maximum **20% du total des autres subventions du SPW/Forem** peut être acquise sur base de l'atteinte des objectifs sociétaux 

Un avant-projet de réforme du décret des MIRE propose de faire passer cette proportion à **100% du financement des MIRE**

Objectifs inscrits dans le plan d'action annuel

- Accompagnement de minimum 85%** du nombre de bénéficiaires ciblés¹
- Insertion dans l'emploi de minimum 50%** des bénéficiaires accompagnés

“ ” *Au début on était sceptique sur ce mode de financement car on croyait que cela allait mettre en danger notre ADN et notre philosophie mais au final cela a fait de nous un acteur très dynamique par rapport au reste de l'écosystème*

Les modalités de financement basées sur l'atteinte d'objectifs sociétaux ne représentent cependant qu'une minorité – croissante – des systèmes de financement d'opérateurs de formation professionnelle

1. 85% de l'ensemble des personnes sur le "territoire" de la MIRE qui sont sans emploi depuis 24 mois ou plus ou qui n'ont pas de CESS ou équivalent

2. Méthodologie de calcul: chaque indicateur est multiplié par l'efficacité pondérée des prestataires pour chaque partie et ensuite divisé par la somme combinée au niveau national des points d'efficacité pondérés pour chaque partie

Le financement basé sur l'atteinte d'objectifs sociétaux présente des effets négatifs potentiels et doit donc être utilisé avec précaution

L'usage d'indicateurs liés à l'atteinte d'objectifs sociétaux présente de potentiels effets négatifs



Contrôle partiel des opérateurs sur l'atteinte des objectifs sociétaux fixés



Instabilité du financement risquant de mener à une **gestion « court-termiste »**



Risque de sélection adverse des entrants dans la formation professionnelle (p.ex. sélection des profils facilement employables uniquement)



Effets pervers sur les variables non mesurées (p.ex. (a) risque de nivellement par le bas en cas de financement par « diplômé » sans contrôle de qualité externe, (b) « teach to the test » en cas de financement liés aux résultats d'évaluations externes)



Risque de concentrer la formation sur les compétences menant à l'atteinte des objectifs chiffrés à court terme, au détriment de la formation générale/citoyenne ou de l'employabilité à long terme



Risque éventuel de manipulation ou de fraude



Implications

- 1 Le financement par indicateurs liés à l'atteinte d'objectifs sociétaux n'est généralement **pas utilisé seul mais en combinaison** avec (a) d'autres modes de financement et (b) des mécanismes de lissage / correction
- 2 Les indicateurs utilisés doivent être suffisamment **robustes/contrôlables** que pour éviter les erreurs/fraudes
- 3 Le financement sur l'atteinte d'objectifs sociétaux (en particulier pour l'insertion dans l'emploi) **ne convient pas à toutes les formations**, par exemple :
 - Les formations n'ayant pas un objet d'insertion dans l'emploi à court terme
 - Les formations dont l'insertion dans l'emploi n'est qu'un des objectifs parmi d'autres
- 4 Il est nécessaire de **trouver un équilibre** entre l'utilisation **par simplicité** d'un nombre limité d'indicateurs dans la formule de financement et l'opportunité de multiplier les indicateurs pour **limiter les effets pervers** liés à l'utilisation d'un seul indicateur

Contenu de ce chapitre

1 : Pilotage des ressources

2 : Transparence et comparaison sur les dépenses publiques dans la formation professionnelle et l'enseignement qualifiant

3 : Modalités de financement des opérateurs – Transversal

4 : Incitants financiers relatifs au développement de l'alternance

Aujourd'hui, à l'exception de la Prime P4, il n'existe pas en Wallonie ou Bruxelles d'incitants pour les opérateurs ou orientateurs à développer d'alternance

Résumé des incitants et désincitants à l'alternance

CEFA	<ul style="list-style-type: none">▪ Pas d'incitants ou de désincitants particuliers à l'organisation de l'alternance dans le code de financement des établissements secondaires par la FWB▪ En Wallonie, accès à la prime P4▪ La formation en alternance est jugée par une partie des chefs d'établissement rencontrés comme « implicitement découragée » par les codes de financement actuels, dans la mesure où la formation en alternance :<ul style="list-style-type: none">▪ est légèrement moins financée au total que le plein exercice (voir plus haut dans ce document)▪ implique des transitions sociales à gérer en cas de remplacement de formation de plein exercice par de l'alternance (p. ex. augmentation du nombre d'ETP accompagnants et diminution du nombre d'ETP enseignants)
IFAPME	<ul style="list-style-type: none">▪ La majorité du financement de l'opérateur ne dépend pas du nombre d'apprenants▪ Deux incitants financiers, couvrant une partie du financement:<ul style="list-style-type: none">▪ Subvention complémentaire, octroyée sur base du nombre d'apprenants (1000€/apprenant)▪ Prime P4 « opérateurs »
	<p>⊙ Zoom - La subvention opérateurs (« Prime P4 ») :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Objectif double : soutenir et améliorer l'encadrement de l'apprenant en entreprise et en centre de formation▪ Versée pour couvrir les frais de personnel et de fonctionnement liés à l'accompagnement de l'apprenant▪ Demande de l'opérateur auprès de l'OFFA et liquidation de la subvention par la DGO6 <p>1000€ par apprenant inscrit chez l'opérateur de formation et sous contrat d'alternance pendant au moins 9 mois</p>
EFP/SFPME	<ul style="list-style-type: none">▪ Le financement de l'opérateur ne dépend pas du nombre d'apprenants▪ Pas d'incitants financiers de type Prime P4 comme en Wallonie
Orientateurs	<ul style="list-style-type: none">▪ Pas d'incitants ou de désincitants particuliers à l'organisation de l'alternance en direction des orientateurs
Enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none">▪ Pas d'incitants ou de désincitants particuliers à l'organisation de l'alternance dans le code de financement des établissements d'enseignement supérieur▪ Désincitants à l'organisation de master en alternance en Haute Ecole

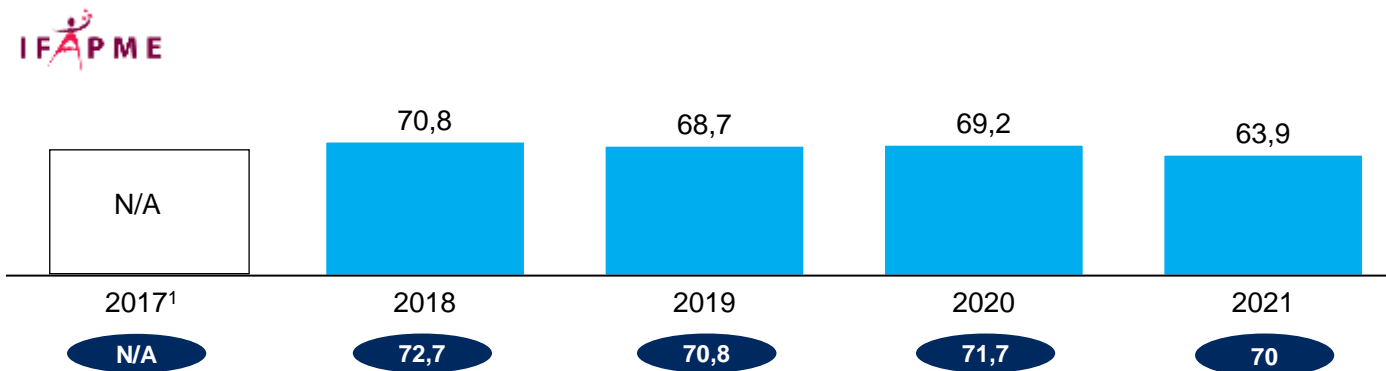
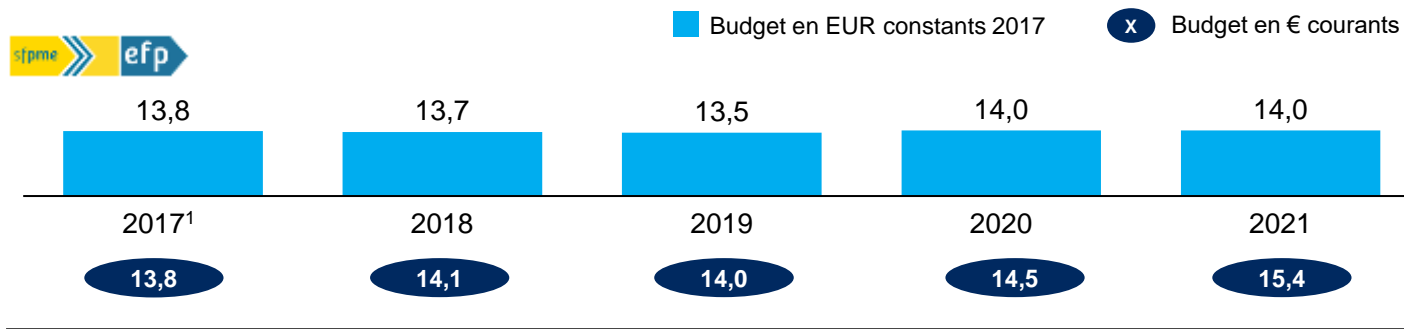
Certains acteurs s'interrogent sur l'opportunité de développer ces incitants Certains acteurs suggèrent que la mise en place d'incitants financiers pourrait être un outil à utiliser de manière plus extensive pour :

- Inciter les **opérateurs de formation et les établissements du qualifiant** à développer l'alternance
- Inciter les organismes en charge de l'orientation à **encourager de manière plus systématique et positive** des apprenants vers l'alternance

D'autres soulignent que le recours à des incitants financiers pour orienter ou attirer des apprenants vers l'alternance peut faire courir le **risque d'effets pervers** (orientation vers l'alternance de jeunes pour lesquels cette formation n'est pas celle qui convient le mieux)

Le niveau de financement n'étant pas revenu comme un frein majeur au développement de l'alternance, à l'exception de l'EFP dans la formation pour adultes (retours contrastés)

Evolution des budgets de l'IFAPME et de l'EFP ajustés à l'inflation entre 2017 et 2021, En millions, EUR constants 2017¹ et € courants



! Note : Les chiffres du budget IFAPME représentés ici peuvent présenter des différences avec les chiffres de la section 2.1. « Première tentative de consolidation des dépenses publiques », en raison de (i) l'ajustement des budgets pour la formation continue (non réalisé ici) et de (ii) la prise en compte des charges des centres (non incluses ici)

1. L'année 2017 représente la base 100. Les taux d'inflation provenant du Bureau Fédéral du Plan correspondent à l'IPC de novembre, de 2017 à 2022
Source: IFAPME, EFP, Statbel, Bureau Fédéral du Plan

Messages clés

Le **manque de moyens** n'est **pas revenu** comme un des freins principaux au développement de l'**alternance** ces dernières années ...

... à l'**exception de l'EFP** qui indique l'existence d'une **liste d'attente** importante pour la formation pour adultes, du fait d'une **capacité d'accueil limitée** dans un **cadre budgétaire** qui a augmenté de 1,3% **sur 5 ans**

! **L'augmentation du budget de l'EFP** ne fait pas l'**unanimité**, certains considérant qu'il conviendrait **d'abord de résoudre d'autres problèmes rencontrés** (haut taux de décrochage, faible taux d'apprenant avec un « stage »)